



Mobiliser. Outiller. Influencer.
Pour des droits collectifs plus forts.

RAPPORT **ANNUEL**

2024 | 2025

Sommaire

3

**Mot de la
présidente**

4

**Mot de la
directrice générale**

5

À propos de l'AQPV
La mission
La vision
Les valeurs
Le conseil d'administration
L'équipe

8

Vie associative

10

Bilan des activités
Éducation populaire autonome
Mobilisation sociale
Action politique non partisane
Représentation

39

**Ressources
et dépenses**

Avec la participation financière de :



Ministères subventionnaires en 2024-2025

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de la Justice

Financé par le



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada



Mot de la présidente

Cette année a marqué un moment fort dans l'histoire de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV). Nous célébrons fièrement 40 ans d'engagement, de résilience et de solidarité auprès des personnes victimes, des survivantes et survivants et de leurs proches.

Depuis quatre décennies, l'AQPV œuvre sans relâche pour faire entendre les voix de celles et ceux qui trop souvent sont oubliés, pour défendre leurs droits et pour bâtir une société plus juste et plus humaine.

Derrière chaque chiffre, chaque bilan, il y a des visages, des histoires, des souffrances, et des rêves. Depuis 40 ans, c'est pour elles et eux que nous nous levons. C'est pour elles et eux que nous renouvelons notre engagement aujourd'hui, fortes et forts d'une histoire riche et animés par une foi profonde en un avenir meilleur.

Cette étape importante est aussi l'occasion de souligner un autre jalon précieux: le premier anniversaire de Karine Mac Donald à la direction générale. Dès son arrivée, Karine s'est illustrée par son écoute, sa vision stratégique et son profond respect des valeurs de l'organisme. Sous sa direction, l'AQPV a pu enrichir ses actions, développer de nouvelles collaborations et renforcer son impact à travers diverses activités marquantes organisées tout au long de l'année.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, au succès de cette année exceptionnelle: les membres de l'équipe et du conseil d'administration, les bénévoles et les partenaires.

Notre histoire est faite de courage, de solidarité et d'actions concrètes. Avec l'AQPV, nous affirmons notre désir d'amplifier ces voix qui méritent d'être entendues, pour aujourd'hui et pour demain.

Il y a 40 ans, des voix se sont élevées pour dire l'injustice, pour refuser le silence. Aujourd'hui, ces voix résonnent encore plus fort à travers nous. Plus que jamais, nous affirmons notre fidélité à celles et ceux que nous servons: nous sommes, et serons toujours, leur écho et leur espoir.

Ensemble, poursuivons notre mission avec détermination et cœur!

Jocelyne Rancourt



Mot de la directrice générale

Cette année a été particulièrement significative pour l'AQPV, tant sur le plan des réalisations que des changements. En tant que nouvelle directrice générale depuis seulement un an, j'ai eu l'opportunité de constater de près le travail exceptionnel accompli par chaque membre de notre petite, mais dévouée équipe. Leur engagement, leur passion et leur détermination ont permis de faire avancer notre mission de défense collective des droits des personnes victimes d'infractions criminelles. C'est cette passion qui m'a immédiatement frappée dès mon entrée en poste et qui me motive chaque jour à travailler avec cette fabuleuse équipe.

C'est avec une grande fierté que trois projets d'envergure ont été finalisés, qui permettront d'informer et de sensibiliser les intervenantes et intervenants des divers milieux, mais aussi les personnes victimes et leurs proches. La clôture de ces projets, qui pour certains avaient débuté il y a quelques années, représente un grand accomplissement. Encore une fois, bravo chères collègues pour ce beau travail !

Cette année a été particulièrement marquante, puisque nous avons eu le plaisir de célébrer le 40^e anniversaire de l'AQPV. Une belle occasion pour souligner quatre décennies d'engagement, de plaidoyer et de progrès, qui témoignent de la force collective de notre organisme et de la confiance que les partenaires nous ont toujours accordée. C'était aussi l'occasion de rendre hommage à toutes les personnes qui ont contribué à bâtir cette histoire et de renouveler notre détermination à poursuivre notre mission avec passion et détermination.

Dans le cadre de ce 40^e anniversaire, de nombreuses activités ont été organisées pour sensibiliser le public et mobiliser nos partenaires. Ces moments de partage, essentiels, ont permis de renforcer la solidarité au sein de notre association.

Cette année a également été marquée par le lancement de notre nouvelle identité visuelle. Quelle joie immense ce fut de célébrer le début de cette nouvelle ère en compagnie de nombreuses et nombreux partenaires, symbole de notre engagement renouvelé. Je m'engage à poursuivre cette belle mission avec autant d'ardeur que mes prédécesseuses, tout en y apportant ma petite touche personnelle de dynamisme, d'innovation et de proximité.

Je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe, les partenaires et les bailleurs de fonds pour leur dévouement et leur confiance. Ensemble, continuons de défendre collectivement les droits des personnes victimes d'infractions criminelles.

C'est donc avec une grande fierté que je vous présente ce rapport annuel.

Bonne lecture !

Karine Mac Donald

À PROPOS DE L'AQPV

La mission

L'AQPV a pour mission de défendre et promouvoir les droits collectifs et les intérêts des personnes victimes d'infractions criminelles.

La vision

Pour des droits accessibles et respectés et des recours effectifs.

Les valeurs

SOLIDARITÉ

Se manifeste à l'égard des personnes victimes d'infractions criminelles et entre les membres, les partenaires et les instances décisionnelles pour mobiliser les voix et les actions.

ÉQUITÉ

Se manifeste par l'inclusion des différentes réalités et des besoins spécifiques des personnes victimes d'infractions criminelles dans nos actions.

RIGUEUR

Se manifeste par l'appui de ses travaux et de ses positions sur des données probantes et des connaissances de pointe.



À PROPOS DE L'AQPV (suite)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jocelyne Rancourt
Présidente
Membre individuelle

Alice Kamgang Nganmo
Trésorière
Membre individuelle

Stéphanie Leduc
Administratrice
Membre associatif – Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS)

Mylène Gauthier
Vice-présidente
Membre associatif – Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal

Monic Caron
Administratrice
Membre associatif – Centre Louise-Amélie

Manon Saucier
Administratrice
Membre individuelle

Jean-Thierry Popieul
Secrétaire
Membre individuel

Catherine Lapierre
Administratrice
Membre associatif – Équijustice

Sylvie Dubois
Administratrice
Membre individuelle (départ en cours de mandat)

Au cours du dernier exercice financier, le conseil d'administration a traité plusieurs dossiers importants, notamment les conditions de travail et la politique de prévention du harcèlement.

En outre, il a revu en profondeur les règlements généraux de l'AQPV. Ces modifications, devenues nécessaires à la lumière de l'évolution de la mission, ont permis d'actualiser le cadre de gouvernance. La nouvelle version clarifie les rôles et responsabilités des membres du conseil d'administration, améliore les mécanismes de reddition de comptes et renforce les processus décisionnels démocratiques. Ce travail rigoureux a été réalisé en collaboration avec **Normand Gilbert**, formateur, accompagnateur et expert dans le domaine, dans un esprit de collaboration et avec le souci constant de refléter les meilleures pratiques en matière de gestion des organismes à but non lucratif.

L'ÉQUIPE

LA PERMANENCE



Karine Mac Donald
Directrice générale



Véronique Poulin
Directrice générale
(départ en cours d'année)



Karine Barth
Coordonnatrice de direction
(départ en cours d'année)



Jean Wilfrid Étienne
Adjoint administratif
(départ en cours d'année)



Katia Leroux
Responsable du développement de contenu et de l'édition



Marie-Christine Michaud
Responsable des communications et de la mobilisation



Gabrielle Poliquin
Coordonnatrice de direction
(entrée en fonction le 18 mars 2025)



Léa Serier
Responsable des dossiers politiques

LES CONTRACTUELLES



Sylvie Gravel
Chargée de projet



Claudie Rémillard
Chargée des activités de formation et des événements
(entrée en fonction le 12 août 2024)



Lise Poupart
Consultante



Marie Merle des Isles
Chargée des activités de formation et des événements
(départ en cours d'année)

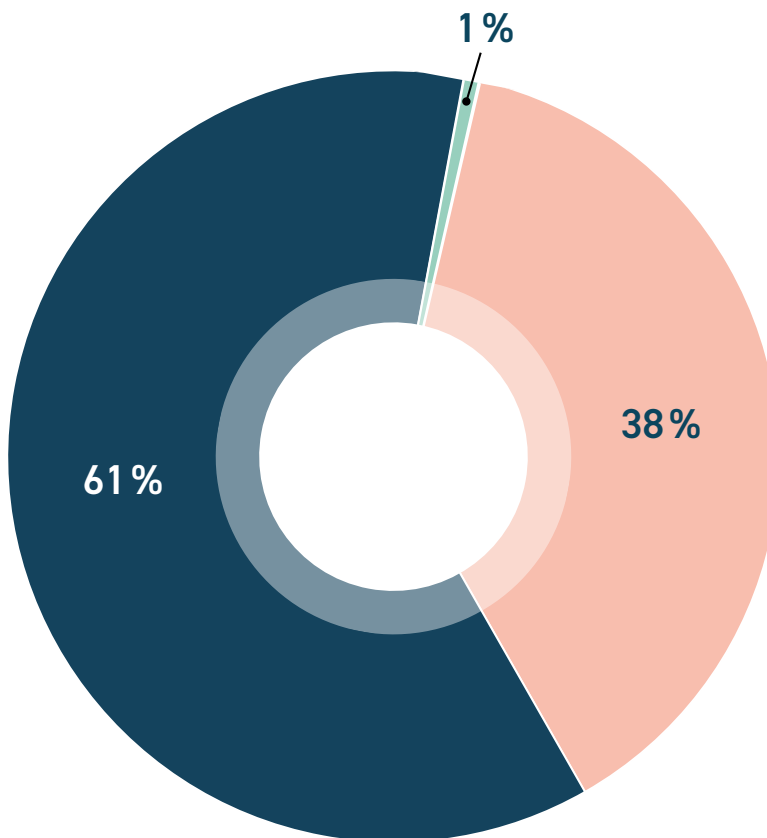
VIE ASSOCIATIVE

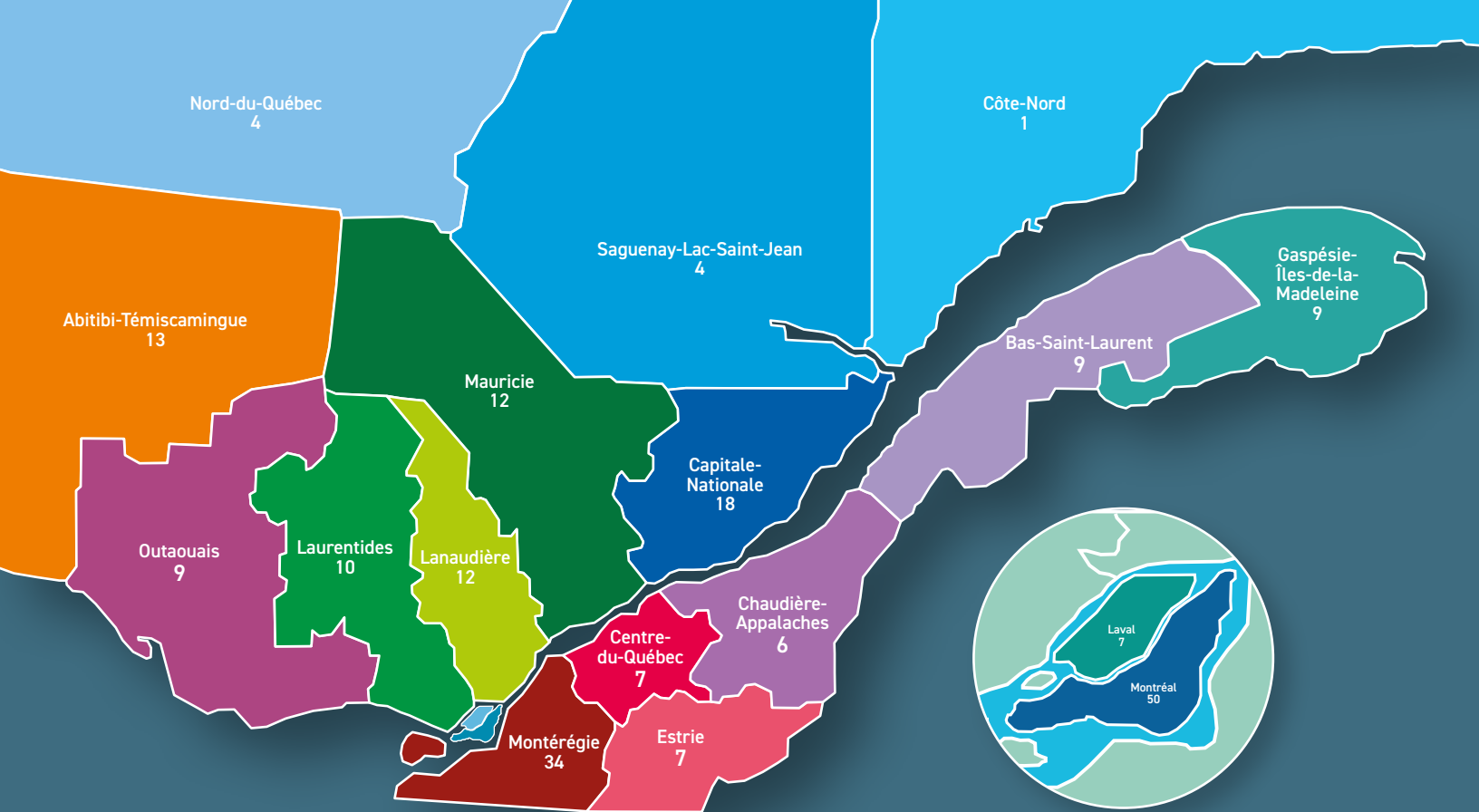
L'AQPV est forte de la présence de ses membres (organismes et individus) qui proviennent de toutes les régions du Québec et qui œuvrent majoritairement dans le domaine de l'aide aux personnes victimes. Grâce à leur appui, elle peut poursuivre sa mission et ses objectifs.

LES MEMBRES PAR CATÉGORIE

Au 31 mars 2025, l'Association comptait **212 membres**. Il existe trois catégories de membres : les membres associatifs (organismes à but non lucratif et organisations communautaires), les membres individuels et les membres partenaires (organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, associations professionnelles et corporations privées). Les membres se répartissent ainsi :

- 130 membres associatifs
- 80 membres individuels
- 2 membres partenaires



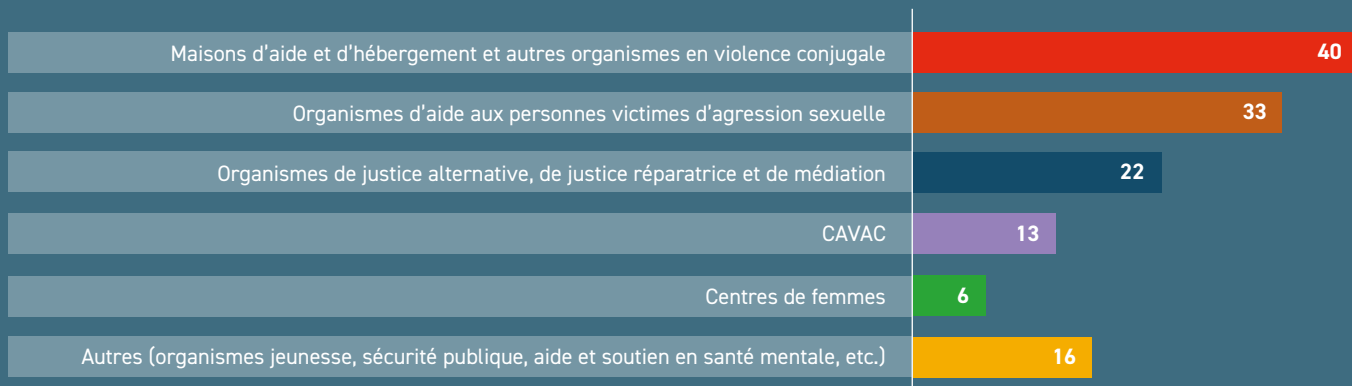


LES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Bien qu'une proportion importante des membres provienne de Montréal, le caractère provincial de l'Association se reflète dans la répartition de ses membres dans l'ensemble des régions du Québec.

Quatre grands réseaux sont particulièrement bien représentés parmi les membres, soit le réseau des maisons d'aide et d'hébergement et des organismes qui œuvrent en matière de violence conjugale, celui des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et des organismes qui interviennent auprès des victimes d'agression à caractère sexuel, celui des organismes de justice alternative, de justice réparatrice et de médiation et le Réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).

LES MEMBRES SELON LE MILIEU DE PRATIQUE (MEMBRES ASSOCIATIFS)



BILAN DES ACTIVITÉS



□ SENSIBILISATION

L'AQPV partage et diffuse des connaissances sur la victimisation en organisant des activités de sensibilisation sur différentes problématiques. Nos activités s'adressent autant aux intervenantes et aux intervenants concernés par la situation des personnes victimes d'actes criminels qu'aux personnes victimes elles-mêmes, à leurs proches, ainsi qu'à la population en général.

L'année 2024 a marqué le 40^e anniversaire de l'AQPV. C'est avec grande fierté que l'Association a annoncé qu'Arlène Gaudreault, présidente de 1988 à 2023, a accepté d'être l'ambassadrice de cette année commémorative. Un immense merci Arlène!

Pour souligner ces quatre décennies de plaidoyer en faveur des droits des personnes victimes d'infractions criminelles, l'AQPV a organisé plusieurs activités de sensibilisation et fait rayonner, tout au long de l'année, ses actions et celles de ses partenaires. Consultez la [page dédiée](#) de son site Web pour une vue d'ensemble.

Le coup d'envoi a été donné par la réalisation de [la capsule](#) «À Micheline Baril, dont les chuchotements ont eu l'impact d'un cri». Avec les mots et la voix d'Arlène Gaudreault, cette capsule nous fait découvrir des images d'archives retraçant les premiers pas de l'Association. Une création de la maison de production CC-Lab.

Midis-échanges

- ✓ Le 25 avril 2024, l'AQPV a organisé un midi-échange intitulé «Regards sur les mesures législatives marquantes des quatre dernières décennies», animé par [Jocelyne Rancourt](#).

Depuis les années 1980, plusieurs mesures législatives ont été mises en place afin d'améliorer le parcours des personnes victimes d'infractions criminelles. Faciliter leur participation et leur donner l'occasion d'être entendues, mieux assurer leur protection, humaniser les pratiques, reconnaître leurs droits: ces objectifs étaient au cœur de nombreux projets de loi.

Quatre panélistes de renom, que nous remercions sincèrement d'avoir accepté de partager leur expertise, ont entretenu l'auditoire quant aux avancées qu'ont permis les changements législatifs, mais également quant aux défis qui se profilent:

- **M^e Eliane Beaulieu**, procureure aux poursuites criminelles et pénales et coordonnatrice provinciale en violence sexuelle au Bureau des mandats organisationnels du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
- **Arlène Gaudreault**, présidente de l'AQPV de 1988 à 2023 et ambassadrice du 40^e anniversaire
- **Karine Mac Donald**, alors coordonnatrice aux communications et aux relations publiques au Réseau des CAVAC
- **Louise Riendeau**, coresponsable des dossiers politiques au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Avec près de **130 personnes inscrites** et près de **175 vues** sur YouTube, ce midi-échange continue de susciter l'intérêt.

Pour visionner le midi-échange, [cliquez ici](#) »



- ✓ Le 23 janvier 2025 s'est tenu un deuxième midi-échange sur le thème « L'évolution de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles : regards sur quatre décennies », animé par **Karine Mac Donald**.

Les années 1970 et 1980 marquent un tournant dans l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles : les débuts de la victimologie, la mise en place de services et l'adoption de législations, de politiques et de programmes afin de mieux répondre à leurs besoins et de favoriser l'exercice de leurs droits.

Deux expertes de renom en victimologie, que nous remercions très chaleureusement pour leur précieuse contribution, ont échangé sur l'état des lieux dans le domaine de l'aide aux personnes victimes 40 ans plus tard :

- **Marie-Marthe Cousineau**, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et directrice universitaire du collectif de recherches et d'actions pour la sécurité, l'autonomie et la santé de toutes les femmes (SAS-Femmes)
- **Jo-Anne Wemmers**, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, responsable de l'équipe de recherche Victimes, droits et société au Centre international de criminologie comparée et co-directrice de la Clinique juridique pour les victimes d'actes criminels

Avec plus de **200 inscriptions** et **382 visionnements** sur YouTube, cet événement a manifestement retenu l'attention et suscité de nombreuses réflexions, y compris bien après sa diffusion initiale.

Pour visionner le midi-échange, [cliquez ici](#) »

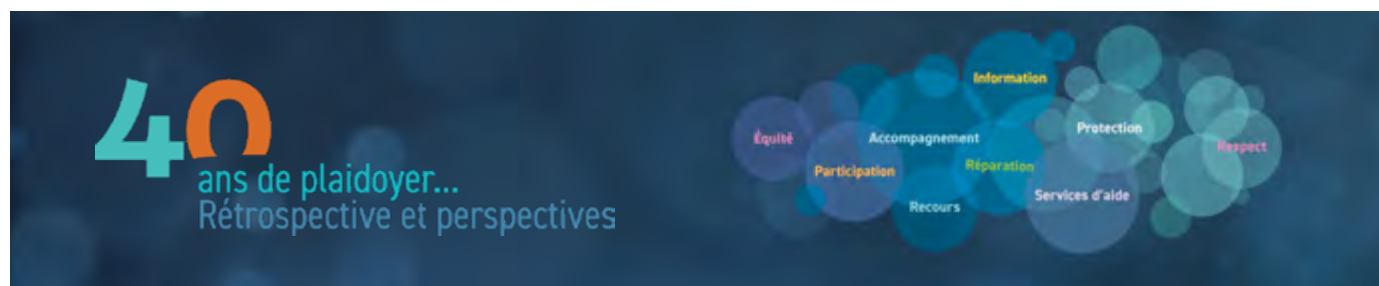


Capsules vidéo

- ✓ En juin et juillet 2024, trois capsules vidéo ont été réalisées et diffusées sur nos différentes plateformes. Destinées aux personnes victimes, à leurs proches ainsi qu'à la population en général, ces capsules, sous forme d'entrevues menées par **Léa Serier**, traitent de formes de victimisation moins connues ou émergentes avec des personnes expertes, auxquelles nous exprimons toute notre gratitude :

- **Les victimes de crimes économiques** avec **Patricia Akiobe**, professeure en criminologie à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval. Pour visionner la capsule, [cliquez ici](#) »
- **Les victimes de crimes haineux** avec **Louis Audet Gosselin**, alors directeur général du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. Pour visionner la capsule, [cliquez ici](#) »
- **Les victimes de thérapies de conversion** avec **Céleste Trianon**, directrice générale de la clinique Juritrans. Pour visionner la capsule, [cliquez ici](#) »

D'une durée d'environ 20 minutes, ces capsules ont pour objectif de brosser un portrait de ces formes de victimisation pour mieux les comprendre : définition, législations applicables, portrait des personnes victimes, conséquences, droits et recours, obstacles rencontrés dans l'exercice de ces droits et recours et ressources existantes sont tour à tour abordés dans chacune d'elles.



Vignettes

Tout au long de l'année, l'AQPV a eu le privilège de collaborer avec plusieurs expertes et experts, dont les réflexions ont nourri de nombreuses vignettes diffusées sur nos plateformes numériques. Ces perspectives éclairantes ont permis de sensibiliser un large public sur différentes facettes de la victimisation. Un grand merci à toutes et à tous !



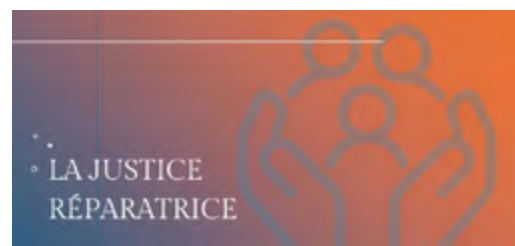
✓ En mai 2024, le thème «Regards sur la notion de victime» a été retenu. Les aspects suivants ont été développés :

- *L'évolution de la perception des personnes victimes en matière d'agression sexuelle* par **Latifa Boujallabia**, sexologue et psychothérapeute
- *L'étymologie du mot victime* par **Arlène Gaudreault**, présidente de l'AQPV de 1988 à 2023 et ambassadrice du 40^e anniversaire
- *Pourquoi les personnes mineures sont-elles maintenant considérées comme des victimes et non uniquement comme des témoins de la violence conjugale ?* par **Simon Lapierre**, professeur titulaire à l'École de service social à l'Université d'Ottawa
- *La personne victime a-t-elle un rôle au-delà de celui de témoin dans le système de justice criminelle ?* par **M^{es} Annouck Balzer** et **Julie Pelletier**, procureures aux poursuites criminelles et pénales au Bureau des mandats organisationnels du DPCP
- *Les typologies du mot victime* par **Jo-Anne Wemmers**, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, responsable de l'équipe de recherche Victimes, droits et société au Centre international de criminologie comparée et co-directrice de la Clinique juridique pour les victimes d'actes criminels
- *Les voix autochtones : au-delà de la victimisation* par **Maureen Hervieux**, **Sophie Niquay Nepton** et **Chléo Pelletier** de Femmes Autochtones du Québec

Pour consulter les vignettes, [cliquez ici](#) »

✓ Octobre 2024 a été consacré à la présentation de personnes et d'organismes engagés en matière de justice réparatrice au Québec :

- **Estelle Drouvin**, directrice du Centre de services de justice réparatrice (CSJR)
- **M^e Mathilde Martin**, responsable des communications et des événements pour le réseau Équijustice
- **Christian Favreau**, directeur général de l'Association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ)
- **Mylène Jaccoud**, professeure titulaire à l'École de criminologie et chercheuse associée au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal



Pour consulter les vignettes, [cliquez ici](#) »

Événement de clôture du 40^e anniversaire

Le 20 février 2025 s'est tenu l'événement de clôture des activités entourant le 40^e anniversaire de l'AQPV. Affichant complet avec plus de **80 personnes** en présentiel, ce fut notamment l'occasion de révéler notre nouvelle identité visuelle.

Malgré les défis liés aux déplacements après la tempête de neige, nous avons eu le privilège de compter parmi nous le ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette, ainsi que de nombreuses et nombreux membres et partenaires, dont la présence témoigne de l'importance de notre mission envers les personnes victimes et que nous remercions chaleureusement.

Un grand merci également à **Vincent Denault**, professeur adjoint à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et chercheur régulier au Centre international de criminologie comparée pour sa conférence «Vérité et crédibilité au tribunal: quand les stéréotypes et les préjugés s'en mêlent». Dans sa présentation, M. Denault s'est notamment penché sur certains enjeux, dont ceux liés à l'évaluation de la crédibilité des témoins et ceux des stéréotypes et préjugés pouvant fausser l'issue d'un procès. Il s'est également attardé aux manières de favoriser la recherche de la vérité lors de procès.



Marie-Christine Michaud a créé l'ensemble des contenus et des visuels de sensibilisation pour souligner plusieurs journées nationales et internationales, parfois en concertation avec l'équipe. En décembre 2024, elle a également réalisé une campagne de sensibilisation dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes.



■ INFORMATION

L'AQPV produit des outils d'information destinés aux personnes victimes et à leurs proches afin de les aider à obtenir soutien et réparation et à exercer leurs droits et recours. Nos outils sont également d'intérêt pour toutes les personnes travaillant de près ou de loin avec des personnes victimes. L'AQPV oriente aussi les personnes victimes et leurs proches vers les services spécialisés ou les programmes pouvant leur offrir l'aide, le soutien ou les conseils qu'elles ou ils sollicitent.

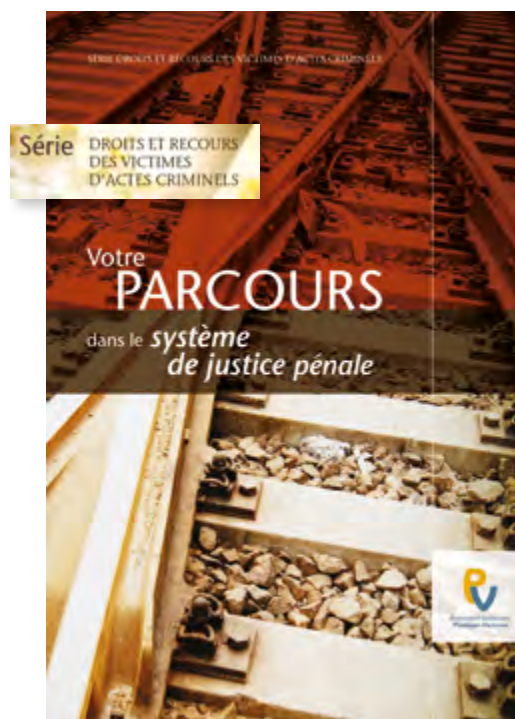
3^e édition du guide

«Votre parcours dans le système de justice pénale»

En janvier 2025 a paru la 3^e édition du guide «Votre parcours dans le système de justice pénale» de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*. Cette 3^e édition s'adresse aux personnes victimes et à leurs proches et vise à les outiller dans leurs démarches dans le système de justice pénale. Financée par le ministère de la Justice du Québec (MJQ), il s'agit d'une refonte en profondeur qui intègre les multiples modifications législatives, mesures, directives et programmes mis en œuvre depuis la dernière édition de 2017.

Avec plus de 250 questions-réponses et au-delà de 100 conseils pratiques et encadrés informatifs, ce guide a été conçu pour aider les personnes victimes à comprendre le fonctionnement du système de justice pénale et à faciliter l'exercice de leurs droits et recours. Il présente le parcours des personnes victimes à travers les différentes étapes du processus judiciaire, de l'appel aux services policiers à l'exécution de la peine. Il fournit des notions de base en droit criminel et des renseignements sur les différentes ressources d'accompagnement et de soutien.

Coordonnée et rédigée par **Sylvie Gravel** en étroite collaboration avec **Katia Leroux** et **Lise Poupart**, cette nouvelle mouture a pu être réalisée grâce à la participation de plusieurs partenaires préoccupés par les besoins, la sécurité et la défense des droits des personnes victimes. L'AQPV exprime toute sa gratitude à **M^{es} Annouck Balzer** et **Julie Pelletier**, procureures aux poursuites criminelles et pénales au Bureau des mandats organisationnels du DPCP, pour leur contribution exceptionnelle : leur expertise, leurs commentaires judicieux et le temps consacré à la validation de la majorité des contenus du guide se sont avérés d'un apport incontestable à sa qualité.



Aussi, nos remerciements les plus sincères aux personnes de divers organismes qui ont généreusement accepté de valider et de commenter certaines sections du guide :

- **Gabrielle Arthurs**, coordonnatrice volet intervention médicosociale du Service-conseil aux centres désignés
- **Josianne Cantin**, chef d'équipe par intérim à la Direction des pratiques policières du ministère de la Sécurité publique
- **M^e Léa Charbonneau-Lacroix**, directrice générale du Collectif juridique
- **Caroline Dubois**, adjointe exécutive à la Direction générale de la sécurité du sous-ministériat des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique
- **Karine Gagnon**, coordonnatrice au soutien organisationnel et au développement du Réseau des CAVAC
- **Marie Pier Gélinas**, gestionnaire régionale du Bureau des services aux victimes du Service correctionnel du Canada (SCC)
- **Leyla Mavaddat**, gestionnaire régionale des relations communautaires et formation à la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC)
- **Claire Morin**, agente de liaison à la Commission québécoise des libérations conditionnelles
- **Patrice Ouellet**, conseiller à la Direction des programmes du sous-ministériat des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique
- **Claudie Rémillard**, alors coordonnatrice du Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel

Le guide est disponible en formats papier et PDF. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#) »

La traduction du guide en anglais a également été réalisée en cours d'année. Cette édition paraîtra sous peu.

Réédition du manuel *Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels*

À la fin de 2023-2024, l'AQPV s'est vu octroyer un financement du MJQ dans le cadre du Programme de subventions pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles pour la réédition du manuel pédagogique *Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels*.

D'emblée, un grand merci au MJQ et à toutes les personnes qui ont appuyé le projet :

- **Nina Admo**, M. Sc. Criminologie, enseignante, chercheuse et coordonnatrice du département de Techniques auxiliaires de la justice du Collège de Maisonneuve
- **Isabelle V. Daignault**, Ph. D., professeure agrégée à l'École de criminologie de l'Université de Montréal
- **Sophie Gasse**, directrice générale du CAVAC du Bas-Saint-Laurent
- **Karine Gagnon**, coordonnatrice au soutien organisationnel et au développement du Réseau des CAVAC

Rappelons que cet ouvrage, dont la dernière édition remonte à 2018, est utilisé dans plusieurs établissements d'enseignement collégiaux qui offrent des programmes tels techniques policières, auxiliaires de la justice, de travail social, d'éducation spécialisée ou d'intervention en criminologie. Il est aussi de grand intérêt pour le milieu universitaire, alors que la victimologie fait spécifiquement l'objet de cours et de certificats. En outre, il est utilisé au sein du réseau des services d'aide aux personnes victimes, notamment pour la formation de leur personnel.

L'AQPV souhaite donc procéder à une nouvelle édition revue et augmentée du manuel pédagogique afin de maintenir le haut niveau de qualité des contenus et ainsi conserver la place de choix qu'il s'est taillé, notamment grâce à la crédibilité et à la rigueur des informations qu'il comprend.



Le manuel est divisé en deux parties. La première partie reprend en quelque sorte les fondements de l'intervention auprès des personnes victimes d'infractions criminelles. Toujours soucieuse d'intégrer les trois grandes dimensions de l'intervention à ses objectifs de transfert de connaissances, le savoir, le savoir-être et le savoir-faire, l'AQPV désire poursuivre sa démarche pédagogique dans l'élaboration de nouveaux contenus et dans la mise en exergue de pratiques émergentes, telles que les approches sensibles au traumatisme.

La deuxième partie du manuel sera quant à elle retravaillée, tant en termes de contenu que de forme. Chaque chapitre de cette section prendra dorénavant la forme d'un livret numérique distinct. Le lectorat pourra ainsi choisir la ou les problématiques qu'il estime d'intérêt en lien avec son champ d'étude ou de pratique. En plus d'être actualisés et bonifiés, les contenus seront dynamisés par l'ajout d'éléments multimédia (p. ex. : vidéos, enregistrements vocaux, etc.) afin de favoriser un meilleur apprentissage. En outre, l'AQPV souhaite ajouter une autre problématique qui mérite d'être mise en lumière, soit celle des personnes victimes de crimes économiques ou contre les biens.

Dans le cadre de la refonte, l'AQPV souhaite également ajouter la notion transversale de la cybercriminalité à chacune des problématiques développées. Une fois transposés dans le cyberspace, les contextes de violence conjugale, d'agression sexuelle, de maltraitance envers les personnes âgées, de crimes économiques ou contre les biens ou d'homicide ou de disparition, s'étudient sous un nouvel angle, et ce, autant sur le plan théorique que sur celui de la pratique.

Les travaux ont été amorcés en cours d'année et sont pilotés par **Lise Poupart** et **Katia Leroux**. La parution de la 4^e édition est prévue pour la mi-mai 2026.

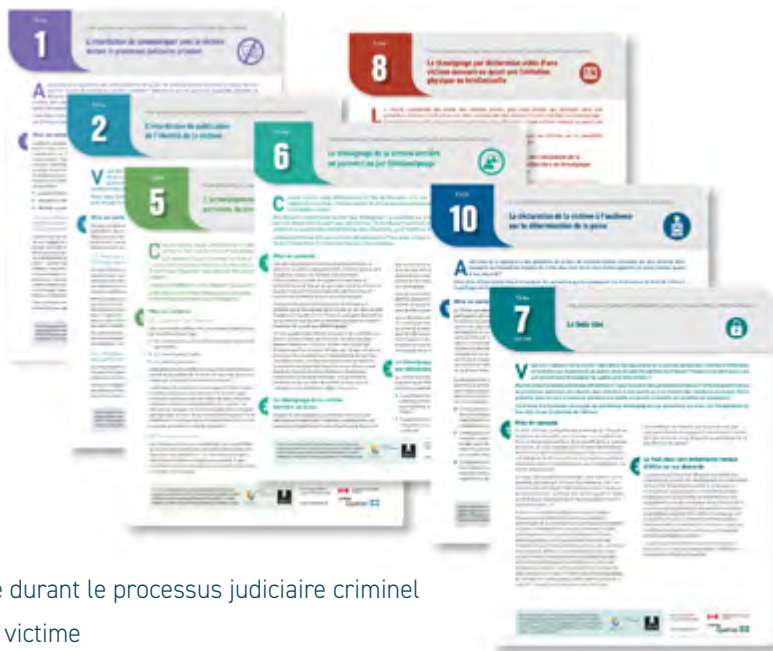
Actualisation des fiches spécialisées

La mise à jour des 10 fiches spécialisées, qui documentent différentes procédures et mesures prévues dans le *Code criminel* et la *Charte canadienne des droits des victimes*, a été complétée à l'été 2024. Fruit d'une étroite collaboration entre l'AQPV et le DPCP, elles sont destinées aux personnes qui interviennent auprès des personnes victimes d'infractions criminelles et de leurs proches ou qui les accompagnent aux différentes étapes de leur parcours. Elles visent à faciliter l'expérience des personnes victimes d'infractions criminelles dans le système de justice pénale, tout comme à leur permettre de mieux exercer leur droit à la participation, à la protection et à l'information.

Rappelons que les fiches traitent des thématiques suivantes :

1. L'interdiction de communiquer avec la personne victime durant le processus judiciaire criminel
2. L'interdiction de publication de l'identité de la personne victime
3. La communication de la preuve et les dossiers personnels de la personne victime
4. La preuve du comportement sexuel de la personne victime
5. L'accompagnement de la personne victime par une personne de confiance ou un chien de soutien
6. Le témoignage de la personne victime derrière un paravent ou par téléteмоignage
7. Le huis clos
8. Le témoignage par déclaration vidéo d'une personne victime mineure ou ayant une limitation physique ou intellectuelle
9. L'interdiction pour la personne accusée de contre-interroger la personne victime
10. La déclaration de la victime à l'audience sur la détermination de la peine

En étroite collaboration avec **Katia Leroux**, les travaux d'actualisation ont été réalisés par **M^{es} Annouck Balzer** et **Julie Pelletier**, procureures aux poursuites criminelles et pénales au Bureau des mandats organisationnels du DPCP. Un sincère et immense merci à toutes les deux pour leur expertise, leur rigueur et leur efficacité renouvelées!



Relance des *Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie*

En novembre 2024, l'AQPV a annoncé la relance officielle de la revue *Les Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie*, dont le dernier numéro avait été publié en octobre 2016.

Chaque numéro de la série repose sur la collaboration de spécialistes provenant de divers domaines, dont les expertises complémentaires permettent d'éclairer en profondeur une problématique précise. Ainsi, l'objectif de cette relance vise à offrir de nouveau un accès privilégié à de l'information actuelle et pertinente en matière de victimologie, tant pour les membres de l'AQPV que pour nos partenaires et le grand public.

Les thèmes qui y sont abordés touchent plusieurs angles : les droits des personnes victimes et de leurs proches, les recours disponibles, l'accès aux services, les pratiques éprouvées, la prévention ou les recherches en cours. Que ces enjeux soient explorés au Québec, ailleurs au Canada ou sur la scène internationale, l'initiative constitue une vitrine essentielle pour favoriser la transmission des connaissances et contribue également à faire reconnaître le travail des professionnelles et professionnels qui soutiennent, de près ou de loin, les personnes victimes et leurs proches.

Dans une démarche de mobilisation, de collaboration et de partage des savoirs, l'AQPV a créé le Comité Cahiers PV, constitué exclusivement de membres de l'Association, de membres du conseil d'administration et de l'équipe. Ce comité, dont les travaux ont déjà débuté, joue un rôle central dans l'orientation des contenus et favorise le transfert de connaissances vers les divers milieux qui accompagnent les personnes victimes et leurs proches. La coordination des travaux du comité ainsi que de l'ensemble du processus éditorial sera assurée par **Claudie Rémillard**.

L'AQPV tient à remercier chaleureusement les personnes qui ont généreusement accepté de se joindre au comité :

- **Adriana Bungardean**, coordonnatrice provinciale du Programme Témoins Vulnérables au CAVAC de l'Outaouais
- **Joanie Lafontaine**, psychoéducatrice
- **M^e Julie Pelletier**, procureure aux poursuites criminelles et pénales et responsable du Comité de concertation sur l'application de l'Entente multisectorielle au Bureau des mandats organisationnels du DPCP
- **Jean-Thierry Popieul**, membre du C. A. de l'AQPV et chef des services psychosociaux généraux et Côté Cour (violence conjugale) au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- **Catherine Rossi**, criminologue et professeure titulaire à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval
- **Manon Saucier**, membre du C. A. de l'AQPV et doctorante en psychologie
- **Andreea Zota**, coordonnatrice du Centre de justice pour les victimes d'actes criminels

Une primeur! Le prochain numéro — le 11^e —, qui paraîtra en 2026, explorera sous différents angles la victimisation des personnes mineures.

Projet «Développement d'un site Web pour informer et outiller les personnes victimes d'actes criminels commis par une personne inapte à subir son procès ou reconnue non criminellement responsable»

L'année 2024-2025 est la deuxième et dernière année de ce projet destiné aux personnes victimes d'un crime commis par une personne déclarée inapte à subir son procès ou non criminellement responsable pour cause de troubles mentaux, à leurs proches ainsi qu'aux personnes qui les accompagnent.

Complémentaire à une **brochure** déjà publiée sur le même sujet, ce projet vise la création d'un site Web bilingue offrant toute l'information nécessaire pour mieux comprendre les procédures liées à la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM), connaître ses droits et les exercer en toute confiance. Le site permet toutefois d'aller plus loin, notamment grâce à l'ajout de contenu multimédia et à une approche davantage collée aux besoins du public.

Réalisé par **M^e Anie-Claude Paquin** de l'enDroit, le site a été conçu pour s'adresser directement aux personnes victimes. Tous les contenus ont été rédigés dans un langage clair et accessible, avec des phrases concises, des termes simples et des explications pour les notions plus pointues. Ce travail de vulgarisation a été mené avec rigueur, en gardant toujours à l'esprit le parcours et les préoccupations du public visé. En outre, des vidéos abordent des sujets sensibles ou complexes, comme le déroulement d'une audience à la CETM, la détention dans un hôpital désigné, ou encore le bien-être personnel des personnes victimes.

Les Cahiers de
PV *Antenne*
sur la
victimologie



L'AQPV tient à remercier sincèrement les personnes qui ont généreusement contribué aux volets vidéo et audio de ce projet :

- **Cindy Castiblanco**, criminologue et coordonnatrice clinique au CAVAC de Montréal
- **Marie-Ève Caron**, M. Sc., infirmière, fondatrice et directrice générale de SantéFamille
- **M^e Mégane Côté**, procureure aux poursuites criminelles et pénales au DPCP
- **D^r Mathieu Dufour**, psychiatre légiste à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
- **Karine Mac Donald**, directrice générale de l'AQPV
- **Mathieu Morel-Bouchard**, criminologue à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
- **M^e Caroline Rivard**, procureure aux poursuites criminelles et pénales au DPCP
- **Philippe**, dont nous taisons le nom de famille afin de préserver l'anonymat de son proche

Leur participation a grandement enrichi la qualité et la portée du projet.

Ce projet, financé par le ministère de la Justice du Canada (MJC) en collaboration avec le MJQ, s'appuie sur une approche accessible, humaine et rigoureuse pour répondre aux besoins concrets des personnes concernées.

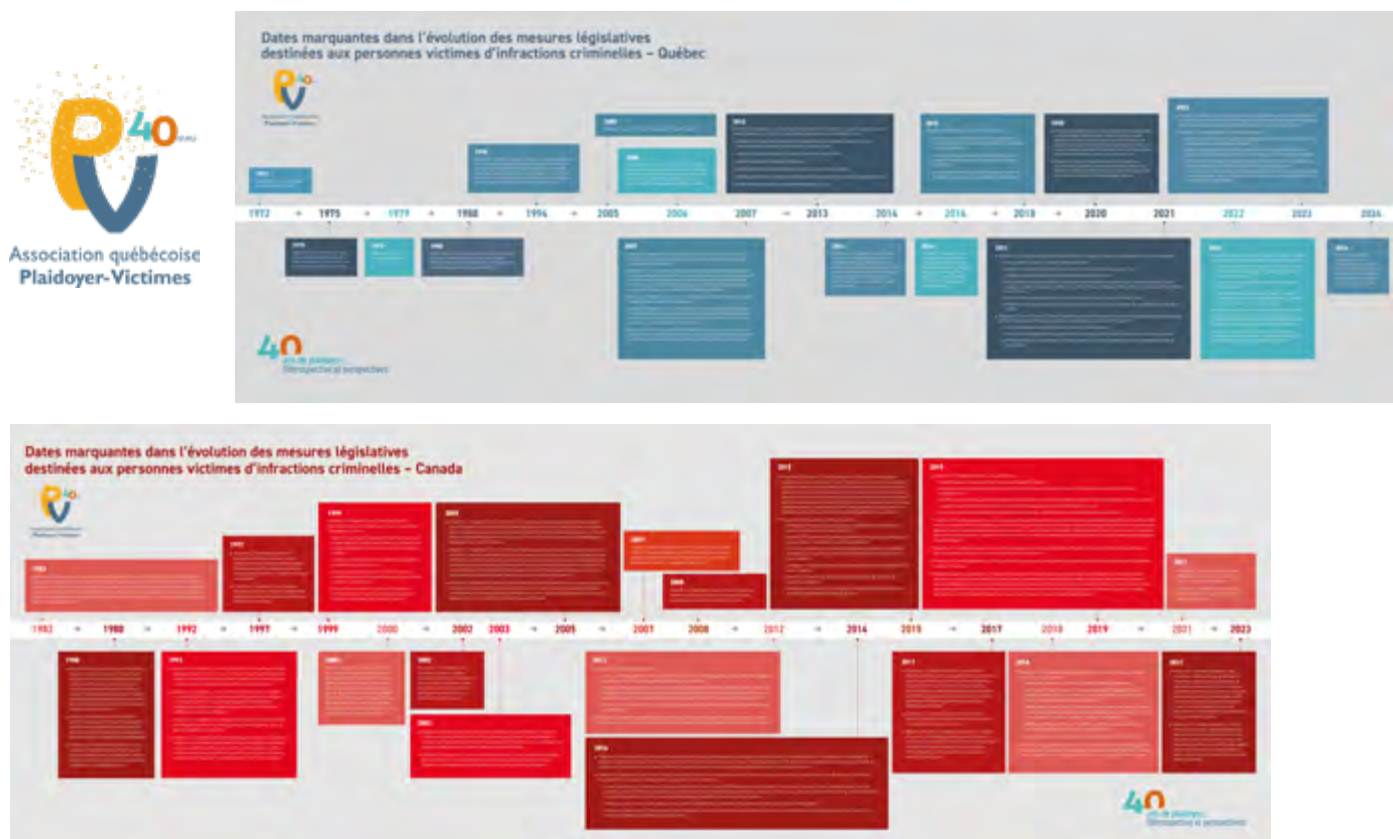
La mise en ligne du site Web est prévue très prochainement.

Dates marquantes dans l'évolution des mesures législatives destinées aux personnes victimes d'infractions criminelles

Dans le cadre du 40^e anniversaire de l'AQPV, **Katia Leroux** et **Léa Serier** ont réalisé deux tableaux qui retracent les jalons marquants des mesures législatives destinées aux personnes victimes d'infractions criminelles au Québec et au Canada.

Au fédéral, nouvelles lois ou modifications législatives au *Code criminel*, à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, au *Code canadien du travail*, à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ont été recensées. Au 31 mars 2025, ce tableau avait été téléchargé plus de **350 fois**.

Nouvelles lois ou modifications législatives en matière d'indemnisation, de protection de la jeunesse, de normes du travail ou en matière civile ont fait l'objet du tableau pour le Québec. Au 31 mars 2025, il avait été consulté près de **400 fois**.





En septembre 2024, toujours dans le cadre des activités entourant le 40^e anniversaire de l'AQPV, une toute nouvelle section dédiée aux proches des personnes victimes d'infractions criminelles a été mise en ligne dans le bottin des ressources sur le site Web de l'Association pour leur permettre d'en savoir plus sur différents services pouvant répondre à leurs besoins.

Les outils de l'AQPV continuent de rayonner...

Manuel pédagogique *Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels*
445 copies papier distribuées

Guide *Contester une décision de l'IVAC devant le TAQ*
Version française: 2258 téléchargements
et 354 copies papier distribuées
Version anglaise: 894 téléchargements

Brochure *Les victimes d'actes criminels devant la Commission d'examen des troubles mentaux*
Version française: 1 388 téléchargements
Version anglaise: 864 téléchargements



FORMATION

L'AQPV offre des formations destinées à celles et ceux qui œuvrent auprès des personnes victimes qui sont données par des formatrices et des formateurs ayant une expertise reconnue dans leur domaine. Elle conçoit aussi des activités d'apprentissage en ligne. Ces formations visent le développement des compétences sur diverses thématiques telles que la victimisation et ses impacts, les besoins des victimes et de leurs proches et l'accompagnement judiciaire des personnes victimes.

Bilan de la programmation 2024-2025

Avec aux commandes **Marie Merle des Isles** (mars à mai 2024) et **Claudie Rémillard** (depuis août 2024), l'AQPV a continué d'offrir ses formations en webdiffusion en direct tout au long de l'année et a également pu donner, en présentiel, une formation destinée à un groupe privé. Au total, **11 sessions** de formation ont eu lieu et auxquelles **425 personnes** ont participé.

Ces dernières sont issues de milieux de pratiques diversifiés: CAVAC, maisons d'aide et d'hébergement, organismes d'aide aux personnes victimes d'infractions à caractère sexuel, CISSS/CIUSSS et organismes de justice alternative, de justice réparatrice et de médiation. Voici les formations qui ont été offertes en 2024-2025:

- **Intervenir auprès des groupes sectaires ou communautés fermées: s'outiller pour protéger les enfants**

Formatrice: **Lorraine Derocher, Ph. D.**, sociologue, professeure associée au Centre d'études du religieux contemporain de l'Université de Sherbrooke et membre du Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill

« Excellente formation et contenu extrêmement bien maîtrisé par M^e Turmel, qui a pris le temps de répondre aux questions. »

- **La levée du secret professionnel en situation de danger**

Formatrice: **M^e Audrey Turmel**, alors directrice de la Direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice, MJQ

« Je nous ai trouvées privilégiées de pouvoir recevoir toutes ces informations et l'expertise de ces procureures! Cette formation est une excellente initiative! »

- **La thérapie orientée vers les solutions: un outil pour mieux aider les victimes de trauma**

Formatrice: **Esther Trudel-Cloutier**, psychologue, directrice du Centre Psycho-Trauma Les Solutions

- **Le parcours des personnes victimes dans le système de justice criminel: bien le connaître pour mieux intervenir**

Formatrices: **M^{es} Annouck Balzer, Stéclie Jérôme et Julie Pelletier**, procureures aux poursuites criminelles et pénales, Bureau des mandats organisationnels, DPCP

« Excellentes formatrices! J'ai beaucoup apprécié les nombreux exemples avec lesquels elles illustraient différents cas de figure. Les exercices étaient intéressants et pertinents et favorisaient la réflexion. »

- **Le système de justice pénale pour les adolescents: le connaître pour mieux intervenir auprès des personnes victimes**

Formatrices: **M^{es} Marie-Audrey Chassé et Mélanie-France Tourigny**, procureures aux poursuites criminelles et pénales, Bureau des affaires de la jeunesse, DPCP

« Très bonne formatrice, vulgarise bien et possède beaucoup de connaissances. Très pertinente. »

- **Le trauma vicariant: problématique ou déformation professionnelle?**

Formatrice: **Julie Fournier**, travailleuse sociale psychothérapeute, fondatrice et directrice de La porte rouge consultation

- **Trouble de stress post-traumatique: reconnaître, comprendre et intervenir**

Formatrice: **Evelyne Donnini**, psychologue

Formation en ligne

La LAPVIC en quelques clics – Mieux la connaître pour bien informer

Mise en ligne mi-février 2025, la formation asynchrone *La LAPVIC en quelques clics – Mieux la connaître pour bien informer*, connaît un très bel accueil de la part des intervenantes et intervenants. Au 31 mars, **427 personnes** y étaient inscrites, incluant du personnel du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

Financée par le MJQ, la formation, d'une durée de quatre heures, vise à faire connaître les changements apportés au régime québécois d'indemnisation à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (LAPVIC) et de son règlement d'application. Plus précisément, elle a pour objectifs de permettre aux apprenantes et aux apprenants :

- de connaître les nouvelles dispositions prévues à la LAPVIC;
- de transmettre des informations rigoureuses et à jour aux personnes victimes et à leurs proches;
- d'aider les personnes victimes et leurs proches à mieux comprendre les aides financières et les programmes qui, à certaines conditions, sont prévus dans la LAPVIC et dans son règlement d'application;
- de mieux accompagner les personnes victimes et leurs proches dans leurs démarches auprès de l'IVAC.

La formation s'adresse à toute personne qui intervient auprès des personnes victimes d'infractions criminelles et de leurs proches, et qui œuvre dans les réseaux communautaire, juridique ou de la santé et des services sociaux. Les 10 modules qui la composent détaillent les critères de qualification et la procédure pour présenter une demande de qualification, les différents types d'aide financière pouvant être accordés, les dispositions transitoires et les recours possibles lorsqu'une personne victime est en désaccord avec une décision rendue dans son dossier.

Développés par **Katia Leroux** et **Lise Poupart**, les contenus ont été validés juridiquement par **M^e Anick Ouimet**, avocate et cheffe de l'Équipe du droit des personnes victimes d'infractions criminelles à la Direction des orientations et des affaires législatives du MJQ et par **M^e Jennifer Drouin, Ph. D.**, avocate au sein de cette même équipe. Un sincère merci à toutes les deux!

La formation est disponible gratuitement sur le [Portail de formation de l'AQPV](#).



« Une formation très riche en connaissances et captivante du début à la fin. »

« J'ai grandement apprécié cette formation, très claire et très bien structurée. Il y a une tonne d'information et les documents seront très utiles, car il y a beaucoup de subtilités. La formule est excellente aussi, en aucun temps je n'ai perdu mon intérêt. »

« Excellente formation, très claire et concrète. Je vais la recommander à toutes et à tous mes collègues. »

« C'est une super formation, pertinente et qui nous permet de bien intégrer les notions de cette loi. Merci! »

Comprendre pour mieux intervenir auprès des personnes victimes d'infractions criminelles

Financée par le MJQ, cette formation en ligne interactive d'une durée de sept heures sera disponible cette année. Développée par **Lise Poupart** et **Katia Leroux**, elle s'adresse aux personnes non spécialisées dans le domaine de l'intervention auprès des personnes victimes d'infractions criminelles désireuses de parfaire leurs connaissances et d'améliorer leurs façons de faire et d'être auprès d'elles. Elle saura également intéresser les étudiantes et les étudiants en techniques auxiliaires de la justice, en techniques policières, en éducation spécialisée, en travail social, en criminologie et en droit.

Pour faciliter l'apprentissage et l'intégration des informations, un cahier de formation interactif contenant divers contenus de choix, des mises en situation et des références pour poursuivre les apprentissages et la réflexion est intégré à la formation du début à la fin. Il s'agit d'une nouveauté pour bonifier les connaissances des personnes apprenantes et maintenir leur intérêt tout au long des divers modules.

Six modules structurent l'ensemble du contenu. Les thèmes qui y sont abordés sont, croyons-nous, essentiels à une meilleure compréhension de la victimisation criminelle. En voici un aperçu.

Module 1 - Une question de définition et de perception

Ce premier module aborde les différents facteurs qui influencent notre définition et nos perceptions de la personne victime et les façons d'en réduire leur portée négative. Il y est notamment question des divers enjeux liés à l'insuffisance des connaissances, au milieu d'intervention et à la présence de préjugés.

Les compétences visées

- Capacité de revisiter ses a priori

Module 2 - Comprendre l'aspect multidimensionnel de la victimisation criminelle

Le module traite essentiellement de l'interaction complexe des divers facteurs de protection et de vulnérabilité qui structure notre compréhension de la victimisation criminelle.

Les compétences visées

- Capacité de faire des liens
- Développer une analyse globale de la victimisation criminelle
- Développer son savoir-être

Module 3 - Une pluralité de conséquences

Le contenu présente les nombreuses conséquences, parfois fort complexes, de la victimisation criminelle tant pour la personne victime que pour les proches.

Les compétences visées

- Capacité de faire des liens
- Reconnaître l'importance des connaissances relatives à la complexité de certaines conséquences

Module 4 - Des besoins parfois complexes à identifier

Ce module présente les besoins des personnes victimes en prenant en compte la complexité des situations et leur évolution dans le temps.

Les compétences visées

- Capacité de faire des liens
- Reconnaître la complexité en lien à l'identification des besoins
- Comprendre l'aspect dynamique et évolutif des besoins

Module 5 - Pour mieux intervenir peu importe ses fonctions

Les assises théoriques et pratiques à toute intervention non spécialisée auprès des personnes victimes et de leurs proches sont présentées dans ce module. Tour à tour, il aborde les compétences associées au savoir, au savoir-faire et au savoir-être, les éléments de base d'une intervention réussie, l'intervention lors d'un premier contact et en situation de crise, et, en dernier lieu, l'orientation vers les ressources pertinentes.

Les compétences visées

- Le savoir associé à la victimisation criminelle
- Le savoir-être associé au vécu des personnes victimes
- Le savoir-faire associé à l'intervention auprès des personnes victimes

Module 6 - La fatigue de compassion

La formation se termine sur les risques émotionnels que comporte l'intervention auprès de personnes souffrantes et présente des moyens concrets pour s'en prémunir. Des thèmes comme la pleine conscience, l'importance du moment présent, l'ouverture à l'autre et la bienveillance envers soi sont également abordés. Ce dernier module permet aussi de revenir sur les nombreux préjugés qui diminuent la portée positive de nos actions, et qui créent un obstacle à notre plein épanouissement.

Les compétences visées

- Connaître l'importance de l'auto-observation
- Savoir aller chercher de l'aide

Enfin, cette formation dynamique et interactive sera l'occasion pour les personnes apprenantes d'en connaître davantage sur, entre autres, l'impact fréquemment dévastateur des préjugés, la place de l'intersectionnalité dans l'analyse de la problématique, la complexité des conséquences du crime, ainsi que les interventions à privilégier dans certains contextes. En outre, elles développeront des compétences relatives au savoir, au savoir-faire et au savoir-être transposables à leur contexte de travail. Une formation qui pousse à la réflexion, axée sur la pratique et l'importance du savoir-être.

Les droits et les recours des personnes victimes dans le système de justice pénale

Développée par **Katia Leroux** et **Lise Poupart** et mise en ligne à l'automne 2023, la formation asynchrone *Les droits et les recours des personnes victimes dans le système de justice pénale* a continué d'être suivie par un grand nombre de personnes intervenantes en cours d'année, particulièrement celles œuvrant au sein du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Au 31 mars 2025, **439 personnes** l'avaient soit complétée ou étaient en voie de le faire.

Financée par le MJC en collaboration avec le MJQ, elle vise notamment à permettre aux personnes qui interviennent auprès des victimes d'infractions criminelles et de leurs proches :

- d'actualiser leurs connaissances sur les droits et les recours enchâssés dans la *Charte canadienne des droits des victimes* et reconnus dans diverses autres législations ;
- de mieux informer et mieux accompagner les personnes victimes et leurs proches tout au long de leur parcours dans le système de justice pénale.

Les droits et les recours des personnes victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale



« Cette formation a bien répondu à mes besoins, même davantage, avec toutes les informations en matière du droit criminel, des recours et de la justice réparatrice. »

« J'ai fort aimé la formation, elle m'a permis d'apprendre davantage et j'ai pu découvrir du contenu que je connaissais peu ou pas. »

« Le contenu et la forme de la formation sont tous les deux excellents. »

« Je me sens plus professionnelle pour répondre aux questions des victimes dans le cadre de mon travail d'intervenante. »

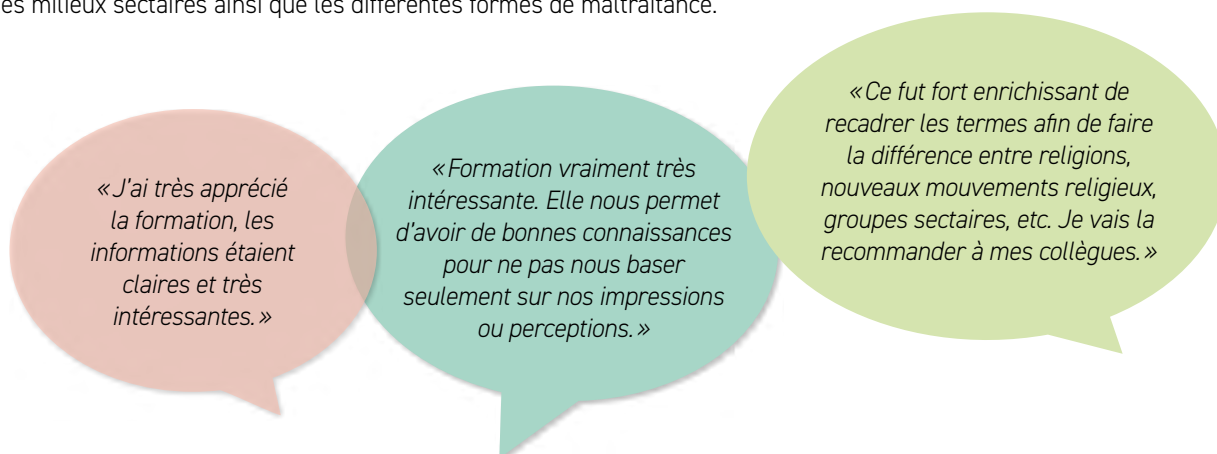
Victimisation des enfants en contexte sectaire

Mise en ligne le 10 octobre 2024, la formation asynchrone *Victimisation des enfants en contexte sectaire* a été développée par **Lorraine Derocher, Ph. D.**, sociologue, professeure associée au Centre d'études du religieux contemporain de l'Université de Sherbrooke et membre du Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill. Au 31 mars 2025, **32 personnes** y étaient inscrites, comprenant du personnel provenant de maisons d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, de CIUSSS/CIUSSS et de CAVAC.

La formation, d'une durée de six heures, vise à éclairer les personnes intervenantes sur un sujet qui suscite plusieurs questionnements : les groupes sectaires et les communautés fermées et, plus particulièrement, le type de victimisation propre à ces milieux. Plus précisément, elle a pour objectifs de permettre aux apprenantes et apprenants de :

- distinguer les groupes sectaires ou les communautés fermées des autres types de mouvements religieux ou idéologiques ;
- cibler les éléments de dangerosité propres à ces milieux ;
- reconnaître le type de victimisation typique au contexte sectaire et fermé que les personnes mineures peuvent subir.

La formation s'adresse aux intervenantes et intervenants de divers milieux: services sociaux, santé, éducation, sécurité publique, communautaire. Elle s'adresse également aux psychologues, thérapeutes, psychiatres, médecins et juristes. Les différents modules qui la composent détaillent les divers types d'organisations religieuses en distinguant notamment les religions, les nouveaux mouvements religieux, les groupes sectaires et les communautés fermées ainsi que les sectes totalitaires. Ils permettent également de détailler les différentes formes de victimisation, les pratiques extrêmes en contexte religieux, l'applicabilité de la *Loi sur la protection de la jeunesse* dans les milieux sectaires ainsi que les différentes formes de maltraitance.



Une démarche permanente pour le développement de formations

L'AQPV mène des démarches constantes pour maintenir et développer sa programmation de formations afin d'améliorer les connaissances et les compétences des personnes qui œuvrent auprès des personnes victimes d'infractions criminelles et de leurs proches.

Les formations proposées visent à mieux répondre aux besoins des personnes victimes et à favoriser l'exercice de leurs droits et recours. En 2025, trois nouvelles formations ont été ajoutées à la programmation annuelle:

Grandir dans une communauté sectaire L'accompagnement après la sortie

Formatrice: **Lorraine Derocher, Ph. D.**, sociologue, professeure associée au Centre d'études du religieux contemporain de l'Université de Sherbrooke et membre du Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill.

Cette formation vise à éclairer les intervenantes et intervenants sur le parcours de l'adulte ayant évolué au sein d'un milieu sectaire durant l'enfance. Elle aborde le processus que vivent les enfants qui y grandissent; l'enfance, l'adolescence, la sortie du milieu, l'intégration en société et l'orientation vers un projet de vie.

En raison de l'isolement plus ou moins grave dans lequel ces enfants ont été maintenus, nous en savons trop peu sur leur réalité. Malgré l'avancement des connaissances sur le sujet, il demeure encore difficile d'intervenir auprès de celles et ceux qui auraient été victimes de mauvais traitements, de violence sexuelle ou de négligence et qui auraient grandi dans ces milieux. Conséquemment, un manque criant de services spécialisés et l'absence de programmes adaptés à leur réalité viennent s'ajouter à leurs difficultés.



Les proches des personnes victimes d'infractions criminelles : comprendre pour mieux accompagner

Formatrice : **Annie Courteau**, criminologue

Lorsqu'un crime est commis, l'attention se porte naturellement sur la personne victime, mais qu'en est-il des proches ? Famille, amies et amis, conjointes et conjoints, collègues se retrouvent souvent déstabilisés, confrontés à des émotions intenses et à des défis qu'elles et ils n'avaient pas anticipés.

La formation vise à mieux comprendre les répercussions psychosociales que peuvent vivre les proches des personnes victimes d'infractions criminelles et à explorer les meilleures stratégies d'accompagnement et de soutien.



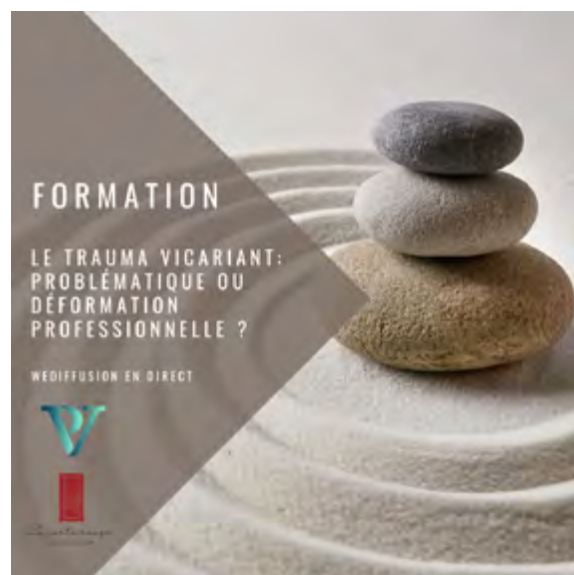
Le trauma vicariant : problématique ou déformation professionnelle ?

Formatrice : **Julie Fournier**, travailleuse sociale psychothérapeute, fondatrice et directrice de La porte rouge consultation

Pour plusieurs personnes aidantes professionnelles, l'exposition au long cours aux traumatismes des gens qu'elles accompagnent amène une usure ainsi qu'une nouvelle façon de voir le monde qui les entoure. Pour certaines et certains, ce ne sera qu'une «déformation professionnelle», alors que pour d'autres, ce sera problématique et souffrant. Face à ce continuum, nous nous posons la question : comment tracer la ligne entre ce qui est sain et naturel de ce qui ne l'est pas ?

Cette formation vise à accompagner les personnes intervenantes à comprendre ce qu'est le trauma vicariant, à humaniser sa réalité et la remettre en perspective, ainsi qu'à identifier des stratégies pour y répondre.

Offerte pour la première fois en février 2025, cette nouvelle formation, initialement prévue sur une journée, sera désormais répartie sur deux journées, afin de proposer un contenu enrichi et plus approfondi.



▣ COMMUNICATIONS

L'AQPV maintient un dialogue constant avec son large réseau de membres et de partenaires, dans le but de les sensibiliser, les informer et les mobiliser autour des enjeux liés aux droits des personnes victimes. À travers ses différents canaux, l'AQPV déploie des communications qui interpellent non seulement ses membres, les partenaires et les instances décisionnelles, mais aussi l'ensemble de la communauté. Par ces communications, l'AQPV favorise une meilleure compréhension des enjeux vécus par les personnes victimes et encourage des réponses sociales et institutionnelles mieux alignées sur leurs besoins et leurs droits.

On peut dire que les communications sont devenues un vecteur essentiel de l'action et de l'influence de l'AQPV. L'année 2024-2025 témoigne de cette évolution, caractérisée par une présence accrue sur les plateformes numériques et une mobilisation renforcée autour des enjeux touchant les personnes victimes d'infractions criminelles. Les efforts soutenus de l'AQPV pour partager ses initiatives, mettre en valeur les contributions de ses membres et partenaires et relayer les faits saillants de l'actualité en victimologie ont porté leurs fruits. La croissance constante de la visibilité – illustrée par l'augmentation importante du nombre de personnes abonnées et d'impressions – confirme la portée grandissante des messages diffusés. Cette dynamique se manifeste également par un niveau d'engagement plus élevé, notamment à travers les interactions, les commentaires et les partages de publications.

Parmi les actions phares de cette période figure une collaboration étroite avec la direction des communications du DPCP sur les réseaux sociaux, amorcée en février 2025. Cette initiative conjointe vise à faire rayonner les fiches d'information du DPCP destinées aux personnes victimes, ainsi que les fiches spécialisées de l'AQPV conçues pour les intervenantes et intervenants qui les accompagnent.

Cette stratégie de communication élargie repose aussi sur une précieuse collaboration avec de nombreux membres et partenaires. Les échanges de contenus entre l'AQPV et ces actrices et acteurs renforcent la cohérence et la portée des messages véhiculés, notamment avec le Centre international de criminologie comparée, la Clinique de cyber-criminologie de l'Université de Montréal, le Centre de services de justice réparatrice, le DPCP, Équijustice, Info-Secte, SAS-Femmes et la Société de criminologie du Québec, tout en témoignant d'un engagement collectif en faveur des droits des personnes victimes.

Dans un contexte en constante évolution, l'AQPV a poursuivi son travail de communication stratégique, en misant sur des outils diversifiés pour informer, sensibiliser et mobiliser l'ensemble de son réseau au service de sa mission. En ce sens, **Marie-Christine Michaud** a conçu et diffusé en continu des contenus et des visuels qui reflètent notre image de marque et notre positionnement, en mettant en lumière l'actualité de l'AQPV, de ses membres, de ses partenaires, ainsi que les nouvelles en victimologie d'ici et d'ailleurs.



Une fois de plus cette année, la page Facebook a connu une croissance marquée de sa communauté, atteignant **3436 personnes abonnées** – un chiffre en nette progression par rapport à l'année précédente. Cette dynamique positive s'observe également au niveau des interactions qui ont bondi de **66%**, une augmentation de près de 7% des clics sur un lien, ainsi que des visites du profil et de la page, qui enregistrent une hausse de 54%.



Au 31 mars 2025, le compte Instagram comptabilisait **718 personnes abonnées**, soit une augmentation de près de **35%** par rapport à l'année précédente. Cette progression s'accompagne également d'une amélioration notable de la performance des publications avec une couverture (organique et payante) qui a plus que doublé, atteignant 81 278. On enregistre également une hausse significative des clics sur les liens, avec un total de 1 765, soit près de trois fois plus que l'an dernier.



Au 31 mars 2025, la page LinkedIn rassemblait **1 704 personnes abonnées**, dont 690 nouvelles adhésions, soit un bond de près de **70%** sur l'année écoulée.



Neuf infolettres ont été publiées cette année, avec un taux moyen d'ouverture de **58%**, en hausse de près de 14% par rapport à l'an dernier, et certains pics mensuels atteignant une moyenne de 67%. Une belle constance qui reflète l'intérêt croissant de la communauté envers les actualités de l'AQPV.



Par rapport à l'année précédente, le nombre de personnes utilisatrices du site Web a augmenté de plus de **45%**, pour atteindre un total de **28 393**. Le nombre de sessions a connu une hausse de 30%, s'élevant à 35 522. Enfin, les pages vues affichent également une progression de 15%, avec un total de 89 514 vues. Ces résultats traduisent une fréquentation accrue du site et confirment une dynamique de consultation positive.

Participation à des événements et actions collectives

L'AQPV fait connaître et promeut ses revendications dans le cadre d'événements et d'actions collectives qu'elle initie ou auxquels elle participe. Elle met de l'avant ses positions dans divers lieux d'échange et incite ses membres et le public à l'appuyer dans ses luttes pour une meilleure reconnaissance et un meilleur exercice des droits des personnes victimes.

Une fois de plus cette année, l'AQPV a pu faire connaître ses travaux lors de plusieurs événements :

- Le 19 avril 2024, l'AQPV, représentée par **Véronique Poulin** et **Marie-Christine Michaud**, a participé à un événement organisé par le comité étudiant en Techniques d'intervention en criminologie du Collège Ahuntsic, les *Tapis Bleus – TIC*. Une belle occasion de tenir un kiosque et d'échanger avec les étudiantes et étudiants, le corps professoral et diverses personnes représentant des organismes œuvrant dans le domaine de la criminologie, de la victimologie, de la sécurité et de la prévention.



Informier et sensibiliser sur les droits #Cégep André-Laurendeau



- Le 16 septembre 2024, l'AQPV a été invitée à rencontrer les étudiantes et étudiants en Techniques de travail social du cégep André-Laurendeau. **Marie-Christine Michaud** y a présenté la mission de l'AQPV et les outils développés par l'organisme, dans le cadre du cours Défense des droits sociaux. Aux côtés d'autres personnes représentant d'organismes engagés, elle a pris part à des échanges enrichissants sur les enjeux liés à la défense des droits dans différents milieux.



- Le 10 octobre 2024, l'AQPV a été conviée à une table ronde dans le cadre de la *Journée avec les experts* sur la thématique de la cybercriminalité organisée par la Société de criminologie du Québec. Ce fut l'occasion pour **Marie-Christine Michaud** de présenter le guide de l'AQPV sur la cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes et de prendre part aux discussions entourant les enjeux en matière de cybercriminalité avec les personnes panélistes invitées issues de divers milieux de pratique.
- Les 24 et 25 octobre 2024, l'AQPV a tenu un kiosque lors de la seconde édition du congrès de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec sur le thème *L'adaptation des pratiques en criminologie dans un contexte de transformation sociale*.





- Le 12 février 2025, l'AQPV a été invitée à rencontrer les agentes et les agents sociocommunautaires de la région Ouest du Service de police de la Ville de Montréal. **Marie-Christine Michaud** a pu leur faire connaître les outils de l'AQPV et des échanges ont eu lieu sur les défis rencontrés tant par les personnes victimes et leurs proches que par les policières et policiers sur le terrain. Plusieurs des outils présentés ont d'ailleurs été particulièrement bien accueillis, comme des ressources concrètes pouvant les soutenir au quotidien.



- Le 28 février 2025, l'AQPV, représentée par **Léa Serier**, a été invitée à participer à une journée de rencontre avec des femmes Mohawk de la communauté de Kahnawake, coorganisée par le *Family Violence Action Group* (FVAG), concernant l'enjeu des femmes et filles autochtones disparues et assassinées, à Kahnawake.
- Le 10 mars 2025, l'AQPV a été appelée à donner une conférence dans le cadre des midis-conférences organisées par le centre de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles (RAIV), sur le thème « Sortir de la violence », un des axes de recherche du RAIV. Ce fut l'occasion pour **Karine Mac Donald** et **Léa Serier** de présenter l'organisme, son historique, sa mission, sa vision et ses valeurs, ainsi que ses quatre axes d'activités, mais aussi de présenter spécifiquement trois de ses projets correspondant à la thématique de la sortie de la violence : Crime ça suffit!, La cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes et 24h textos.



Cette année, l'AQPV a fait circuler auprès de ses membres et partenaires des pétitions déposées à l'Assemblée nationale pouvant avoir un impact sur les droits et recours des personnes victimes ou sur l'amélioration de leur parcours au sein du système de justice :

- La pétition déposée par le député Paul St-Pierre Plamondon pour la bonification du financement et l'augmentation des ressources d'hébergement pour les personnes victimes de violence (mai 2024).
- La pétition déposée par le député Guillaume Cliche-Rivard pour l'allongement de la période de transition de mise en place de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (septembre 2024).

L'AQPV a aussi appuyé des actions collectives initiées par d'autres personnes ou organisations et a incité ses membres à en faire de même. Parmi celles-ci :

- 21 février 2025** – L'AQPV et plusieurs de ses partenaires ont cosigné une **lettre ouverte** initiée par le Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale pour dénoncer la décision du gouvernement de mettre fin à la phase II du programme Rebâtir qui permettait une représentation juridique spécialisée gratuite pour les femmes victimes de violence conjugale.
- 19 mars 2025** – L'AQPV a joint sa voix à plus de 400 autres organismes en cosignant un **communiqué de presse** publié par Hébergement femmes Canada invitant le premier ministre du Canada à reconsidérer sa décision d'abolir le poste de ministre des Femmes et Égalité des genres afin de s'assurer que ces enjeux demeurent une priorité politique.



■ ANALYSE ET PRISES DE POSITION

L'AQPV analyse des projets de loi, des politiques et des règlements, afin d'évaluer leurs impacts sur les droits et recours des personnes victimes d'infractions criminelles. Son action militante se manifeste par la rédaction d'avis ou de mémoires destinés à différentes instances, tant au Québec qu'au Canada, contribuant ainsi à l'amélioration des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention.

Projet de loi n° 66, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'incapacité à subir leur procès

Le 30 mai 2024, le ministre de la Sécurité publique du Québec, François Bonnardel, déposait le projet de loi n° 66, *Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'incapacité à subir leur procès*. Ce projet de loi vient notamment créer des postes d'agentes et d'agents de liaison relevant des Services correctionnels du Québec (SCQ) pour assurer le suivi des conditions imposées par la CETM à certaines personnes déclarées incapables à subir leur procès (ISP) ou non criminellement responsables (NCR) pour cause de troubles mentaux.



Le 31 mai 2024, l'AQPV a réagi au dépôt du projet de loi en saluant l'initiative par communiqué diffusé sur ses plateformes numériques, tout en soulignant le manque criant d'information et de formation en lien avec la CETM.

En septembre 2024, un mémoire a été acheminé à la Commission de la santé et des services sociaux et l'AQPV, représentée par **Karine Mac Donald** et **Léa Serier**, a participé aux consultations particulières de la Commission. Le projet de loi étant muet sur l'opérationnalisation des orientations mises de l'avant, plusieurs questions et préoccupations ont été soulevées. Parmi celles-ci :

- **Sécurité de la personne victime** - Quels seront les critères pris en compte par la CETM pour déterminer si un suivi des conditions doit être fait ou non par une agente ou un agent de liaison ? Est-il prévu que le point de vue de la personne victime quant à sa sécurité soit pris en compte dans cette prise de décision ? Si une agente ou un agent de liaison est désigné, est-il prévu qu'elle ou il contacte systématiquement la personne victime ? Si oui, est-il prévu un mécanisme pour l'informer qu'elle sera contactée et lui demander si elle y consent avant toute interaction avec elle ? Qu'en sera-t-il au niveau de la confidentialité des informations recueillies par l'agente ou l'agent de liaison ?
- **Information à la personne victime** - En cas de non-respect d'une condition par la personne ISP ou NCR, à qui la personne victime doit-elle s'adresser ? Au service de police, à l'agente ou l'agent de liaison ou encore à l'équipe dédiée aux personnes victimes au sein des SCQ ? Comment le rôle de l'équipe dédiée aux personnes victimes au sein des SCQ va-t-il s'articuler avec celui de l'agente ou de l'agent de liaison ? Quels services seront offerts aux personnes victimes par cette équipe ?
- **Formation des personnes amenées à intervenir auprès de la personne victime** - Qu'est-il prévu en matière de formation sur la victimisation criminelle et sur les enjeux spécifiques liés aux personnes victimes d'une personne déclarée ISP ou NCR ?

Dans son mémoire et ses représentations, l'AQPV invite les parlementaires à se pencher sur plusieurs pistes de réflexion qu'elle propose, centrées sur l'importance d'assurer en continu la sécurité des personnes victimes, de faciliter leur accès à l'information et d'intervenir auprès d'elles en tenant compte de leurs droits et leurs besoins.

Le projet de loi a été sanctionné et est entré en vigueur le 3 octobre 2024.

Pour consulter le mémoire, [cliquez ici](#) »



Projet de loi n° 73, Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence

Présenté par le ministre de la Justice du Québec Simon Jolin-Barrette le 3 octobre 2024, ce projet de loi édicte la *Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence* qui prévoit plusieurs nouvelles dispositions à l'intention des personnes victimes.

Le 29 octobre 2024, un mémoire a été déposé devant la Commission des institutions et l'AQPV, représentée par **Karine Mac Donald** et **Léa Serier**, a participé aux consultations particulières de la Commission. Dans l'ensemble, les mesures proposées dans le projet de loi sont favorablement accueillies. À noter que dans son mémoire et ses représentations, l'Association a uniquement émis des recommandations en lien avec les trois dispositions suivantes :

1. La création d'un nouveau recours et la mise en place d'une procédure simple et rapide pour permettre à une personne de prévenir ou de faire cesser le partage sans consentement d'une image intime.
2. Les modifications au *Code de procédure civile* pour élargir la portée d'une ordonnance de protection afin qu'elle puisse être utilisée en vue de protéger une personne qui craint que sa vie, sa santé ou sa sécurité soit menacée, notamment à cause d'un contexte de violence, et pour simplifier la procédure applicable à une telle demande d'ordonnance.
3. Les mesures d'aides au témoignage pour les personnes victimes de violence familiale, conjugale ou sexuelle.

Concernant les deux premières, soit l'ordonnance urgente de cessation ou de prévention du partage d'une image intime et l'ordonnance de protection civile, l'AQPV a soulevé l'importance :

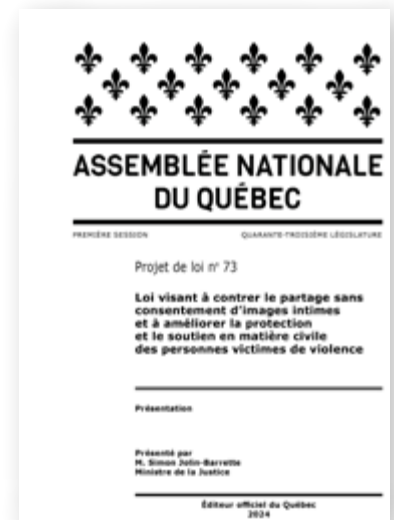
- de ne pas présenter ces mesures aux personnes victimes comme seules options envisageables. Elles doivent en effet savoir qu'elles peuvent dénoncer leur situation aux services policiers;
- d'assurer un accompagnement psychosocial et juridique adapté afin de les aider à faire des choix éclairés;
- de leur rappeler leur droit à une consultation juridique gratuite par le service Rebâtir;
- de rendre le formulaire de demande d'ordonnance facilement accessible;
- de prévoir de la formation pour les intervenantes et les intervenants sur les procédures en matière civile.

En lien avec l'ordonnance de protection civile, l'AQPV a aussi recommandé d'offrir systématiquement aux personnes victimes la possibilité de communiquer et de rencontrer au besoin une intervenante ou un intervenant afin, entre autres, que soient évalués la situation et le risque de dangerosité que pourrait représenter la personne contrevenante pour leur sécurité (par exemple, le risque homicide).

Pour ce qui est des mesures d'aide au témoignage en matière civile, l'AQPV suggère d'aller plus loin en intégrant au projet de loi d'autres mesures d'aide et de protection que celles proposées (témoignage à distance et accompagnement par une personne de confiance et par un chien de soutien). En effet, elle recommande notamment la possibilité pour les personnes victimes de témoigner derrière un paravent ou tout autre dispositif leur permettant de ne pas voir la partie adverse et la mise en place de mesures pour éviter tout contact entre elles et la partie adverse à leur arrivée ou à leur départ de la salle d'audience et dans le palais de justice.

Le projet de loi a été sanctionné le 4 décembre 2024.

Pour consulter le mémoire, [cliquez ici](#) »



Projet de loi C-320, *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (communication de renseignements à la victime)*

En décembre 2024, l'AQPV a été invitée par le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles à se prononcer sur le projet de loi C-320, *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (communication de renseignements à la victime)*, qui prévoit que les renseignements communiqués à la personne victime concernant les dates d'admissibilité et d'examen applicables à la personne délinquante (permission de sortir, placement à l'extérieur, libération conditionnelle, libération d'office) comprennent une explication sur la manière dont ces dates ont été déterminées.

Un mémoire-synthèse a été acheminé aux membres du Comité sénatorial et lors de l'audience du 12 décembre, l'AQPV, représentée par **Karine Mac Donald**, a pu partager ses réflexions sur certains enjeux soulevés par le projet de loi.

L'importance pour les personnes victimes d'obtenir de l'information claire et facilement accessible n'est plus à redire. Les dates d'admissibilité dépendant entre autres de la durée de la peine prononcée et du temps passé en détention par la personne délinquante, leurs calculs peuvent s'avérer nébuleux ou encore incompréhensibles pour elles. Et encore faut-il qu'elles sachent qu'elles doivent s'inscrire auprès du SCC ou de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) pour les connaître. Donc expliquer aux personnes victimes la manière dont sont déterminées les dates d'admissibilité et d'examen d'une mise en liberté sous condition d'une personne délinquante sous responsabilité fédérale, somme toute importantes pour elles, constitue certainement une avancée qui vient renforcer les droits à l'information, à la protection et à la participation prévus à la *Charte canadienne des droits des victimes*.



L'AQPV se questionne toutefois sur certains aspects de la transmission de l'information : comment sera-t-elle communiquée ? Par écrit ? Des mesures sont-elles prévues pour soutenir les personnes victimes lorsqu'elles reçoivent l'information ?

L'Association a rappelé la nécessité d'une communication claire et accessible afin de maximiser la compréhension des informations transmises. Elle a également recommandé qu'un soutien soit offert à la personne victime au moment de la réception de l'information et de lui offrir la possibilité d'échanger avec une personne spécialisée dans l'intervention auprès des victimes, par exemple, une ou un membre des Services aux victimes du SCC. Un échange téléphonique permettrait en effet de clarifier les circonstances entourant une mise en liberté sous condition, d'expliquer de manière adaptée ce qu'elle implique et d'offrir un soutien empathique. Fournir des informations compréhensibles et les inscrire dans un contexte humain contribuerait à renforcer le sentiment de sécurité de la personne victime.

Avec la prorogation du Parlement, le projet de loi est malheureusement mort au feuillet.

Pour consulter le mémoire, [cliquez ici](#) »

Projet de loi n° 91, *Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec*

Le 25 février 2025, le ministre de la Justice du Québec Simon Jolin-Barrette a présenté le projet de loi n° 91, *Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec*, avec pour objectif de faciliter le parcours judiciaire des familles québécoises en attribuant à la Cour du Québec une compétence exclusive pour entendre des demandes relatives à l'union parentale, à l'union civile et à la filiation d'un enfant issu d'un projet parental impliquant une grossesse pour autrui. Cette centralisation permettrait entre autres que toutes les questions familiales soient traitées par un même tribunal, et si possible, devant une ou un même juge.

Le 25 mars 2025, l'Association a acheminé un mémoire à la Commission des institutions. Après avoir relevé que le tribunal unifié dans la forme proposée par le projet de loi n'était pas un tribunal pour toutes les familles puisqu'il exclut les couples mariés et les personnes conjointes de fait, l'AQPV a également déploré le fait que cette exclusion allait accroître les disparités en matière familiale et créer un nouveau morcellement du système judiciaire plutôt que de l'unifier et le simplifier. Ce morcellement va aussi engendrer une offre de services et des mesures de protection différenciées et inéquitables pour un très grand nombre de personnes victimes.

Pour l'ensemble du projet de loi, l'AQPV a émis les recommandations suivantes :

- S'assurer de la formation adéquate des juges qui siégeront au Tribunal unifié de la famille, particulièrement sur les réalités vécues par les personnes victimes de violence familiale, conjugale ou sexuelle.
- Conclure des ententes avec le gouvernement fédéral afin de garantir que le Tribunal unifié de la famille soit réellement accessible à toutes les familles.
- Supprimer la médiation obligatoire ou la rendre facultative en laissant la personne victime choisir parmi les options : médiation ou tribunal, selon ce qui lui semble le plus sécuritaire.
- Dans le cas où la médiation obligatoire est maintenue, supprimer la disposition concernant les sanctions financières en cas de « fausses dénonciations ».
- En cas de détection d'une situation de violence conjugale ou de contrôle coercitif durant la médiation, interrompre immédiatement le processus afin d'assurer la protection des personnes victimes.
- Prévoir des mesures concrètes pour éviter les allongements des délais judiciaires et permettre un traitement prioritaire des dossiers impliquant de la violence.
- Prévoir une agente ou un agent de liaison afin d'assurer le suivi des dossiers entre les différentes chambres et la transmission des informations essentielles dans les dossiers en matière familiale qui feraient aussi l'objet de procédures en matière criminelle.
- Prévoir un accompagnement adapté aux besoins des personnes victimes de violence par des intervenantes et des intervenants spécialisés, et ce, tout au long du processus judiciaire.

Le projet de loi a été sanctionné le 10 avril 2025 et son entrée en vigueur est prévue le 30 juin 2025.

Pour consulter le mémoire, [cliquez ici](#) »



■ CONSULTATIONS ET REPRÉSENTATIONS

L'AQPV exprime son point de vue lors de consultations et effectue des représentations auprès de différentes instances, tant provinciales que nationales. Ce sont autant d'occasions de partager son expertise et de défendre les droits et les intérêts collectifs des personnes victimes d'infractions criminelles.

Les 4 et 5 mars 2025, **Karine Mac Donald** a participé aux travaux de la Table ronde nationale du Bureau national pour les victimes d'actes criminels (BNVAC) de Sécurité publique Canada, à Ottawa.

Les discussions ont entre autres porté sur l'élaboration d'une trousse d'information destinée aux personnes victimes d'infractions criminelles qui ont à naviguer dans les systèmes correctionnels et de libération conditionnelle au fédéral (peines de deux ans ou plus). L'objectif de cet outil est de leur permettre de mieux en comprendre les rouages afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits garantis par la *Charte canadienne des droits des victimes*.

Les sections suivantes du guide ont fait l'objet d'échanges entre les personnes participantes :

- Les rôles et responsabilités des actrices et acteurs impliqués ;
- Le plan correctionnel, les niveaux institutionnels et les transfèrements ;
- Les motifs et les types de libération conditionnelle ;
- Le rôle des personnes victimes, leur participation et la marche à suivre pour porter plainte si elles estiment que leurs droits n'ont pas été respectés.

Les enjeux liés à la communication claire et efficace des informations concernant le système correctionnel fédéral ont également fait partie de discussions. Trois thèmes clés ont orienté les échanges :

- L'utilisation du langage simple pour rendre les informations accessibles ;
- Les stratégies efficaces de présentation des informations ;
- Les méthodes et moments optimaux pour leur diffusion.

Plusieurs outils de l'AQPV, rédigés en langage clair et accessible, ont d'ailleurs été présentés aux personnes participantes comme modèles à suivre.

Les discussions se sont ensuite tournées vers l'amélioration de la représentation et de l'engagement des personnes victimes autochtones dans le processus correctionnel et de libération conditionnelle fédéral. Des pistes d'action visant à renforcer l'implication des communautés autochtones ont été discutées.

En somme, deux journées d'échanges fructueux qui ont permis à l'AQPV de faire entendre ses préoccupations et de partager son expertise en lien avec les personnes victimes et leurs proches dans leurs démarches auprès du SCC ou de la CLCC.



Représentation

▣ CONCERTATION ET PARTENARIATS

L'AQPV développe et maintient des liens avec un ensemble d'organisations en siégeant sur des instances décisionnelles ou en participant activement à des tables de concertation, comités, groupes de travail régionaux, provinciaux et nationaux. Ces espaces sont cardinaux pour faire avancer les droits des personnes victimes.

Membre de la Table nationale de consultation sur la mise en place d'un projet pilote de tribunal spécialisé.

Membre du Comité externe du Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel.

Membre du Comité santé mentale et justice criminelle, Commission de santé mentale du Canada.

Membre du Comité organisateur de la *Semaine des victimes et survivants d'actes criminels* (Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice du Canada).

Membre du Regroupement des organismes en défense collective des droits.

Membre de SAS-Femmes en tant que co-chercheuse partenaire des milieux de pratique du Québec.

Membre de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal et membre du comité de coordination.

Membre de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal.

Membre de la Table de concertation des organismes de défense des droits de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Membre de la Table d'échanges – Partenaires nationaux d'Info-Secte – Centre d'étude des phénomènes sectaires et services d'aide.

Six nouveaux espaces de concertation

En 2024-2025, l'AQPV a créé de nouveaux lieux d'échanges en siégeant sur différentes instances.

- Le **RAIV** (Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles). Représentée par **Karine Mac Donald** et **Léa Serier**, l'AQPV est impliquée dans les trois principaux axes de recherche. Elle est aussi devenue partenaire de recherche du projet « Retranche la violence » (titre abrégé du projet *Sortir des violences intimes, familiales et structurelles à l'ère post-pandémique : des pratiques et politiques ancrées dans l'expérience des personnes concernées*), qui rassemble plusieurs personnes expertes provenant des domaines de l'intervention, de la défense des droits, de la recherche et du secteur gouvernemental ou paragouvernemental.

Dans le cadre de ce partenariat de recherche, **Léa Serier** a également siégé au comité d'attribution des fonds du RAIV et participé à l'évaluation de plusieurs dossiers de candidature d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs en vue de l'obtention de bourses d'excellence ou de subventions pour participer à des congrès ou des colloques.

- Le **Comité de travail sur les violences basées sur l'honneur**. Dans le cadre du plan d'action national pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées et adultes en situation de vulnérabilité issues des communautés culturelles et/ou d'expression anglaise, ce comité rassemble des actrices et des acteurs issus de milieux variés (communautaire, recherche, police, réseau de la santé). Il se penche sur ce type de violences qui peut toucher des personnes âgées ou vulnérables lorsqu'elles dénoncent une maltraitance. Son objectif principal est de fournir aux personnes intervenantes en santé et services sociaux, aux actrices et acteurs communautaires, aux corps policiers ainsi qu'aux partenaires municipales et municipaux et aux associations culturelles, les outils nécessaires pour mieux comprendre ce phénomène. Il vise aussi à sensibiliser les milieux concernés, comme les lieux de culte ou les associations, afin de développer des stratégies d'intervention adaptées. **Marie-Christine Michaud** y siège au nom de l'AQPV.
- Bourses conjointes de la **Fondation de la famille Joey et Odette Basmaji** et de **SAS-Femmes**. L'AQPV, représentée par **Marie-Christine Michaud**, a participé au jury d'évaluation des bourses remises en commémoration du 6 décembre. Celles-ci s'adressent aux étudiantes et étudiants inscrits à temps plein à l'Université de Montréal au doctorat, à la maîtrise et au baccalauréat, dont les travaux de recherche portent sur la problématique des violences faites aux filles et aux femmes.
- La **Coalition québécoise contre la traite des personnes**. Composée de membres provenant des secteurs de la sécurité publique, de la santé, de la recherche, de la justice et du milieu communautaire, la Coalition travaille à mieux identifier et protéger les personnes victimes de traite, à faciliter leur accès aux ressources adéquates, à renforcer la collaboration entre les organisations, à promouvoir la recherche sur le sujet et à sensibiliser à toutes les formes de traite des personnes (internationale et nationale, travail forcé et exploitation sexuelle). Représentée par **Léa Serier**, l'AQPV participe activement aux rencontres et aux activités de la Coalition, incluant ses formations.
- Le comité de **Vérifications et d'Observations Intersectoriel des Enquêtes (VOIE)** de la Sûreté du Québec (SQ). Ce comité a pour mandat d'analyser les enquêtes menées par la SQ en matière de crimes à caractère sexuel et d'identifier les meilleures pratiques relatives au traitement de ces dossiers par les services policiers. **Karine Mac Donald** y siège au nom de l'AQPV.
- Le **Family Violence Action Group** de Kahnawake. Groupe de mobilisation et de réflexion sur la violence familiale, il rassemble des membres provenant des secteurs de l'intervention, de la justice et de la défense des droits, notamment les Kahnawake Shakotii'a'takehnhas Community Services (KSCS), Kahnawake Mohawk Peacekeepers, le CALACS de Châteauguay, le CAVAC de la Montérégie, le CLSC de Châteauguay, la Division de la justice de Kahnawake, Femmes Autochtones du Québec (FAQ) ainsi que les Services parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ). Représentée par **Léa Serier**, l'AQPV se joint aux réunions mensuelles, à Kahnawake ou en ligne, au cours desquelles les membres échangent pour élaborer des campagnes de sensibilisation et de prévention, des formations et discutent des enjeux rencontrés par les personnes victimes dans la communauté (par. ex. : manque de confiance dans le système de justice, manque de connaissances sur le système de justice, manque d'information, manque de ressources d'hébergement pour les personnes victimes dans la communauté).

XIX^e Symposium international de victimologie

Du 14 au 18 juin 2027, Montréal aura l'honneur d'accueillir le XIX^e Symposium international de victimologie sur le thème de la justice transformatrice.

Ce Symposium est l'événement phare de la Société mondiale de victimologie (SMV), organisé tous les trois ans dans différents pays. Il rassemble des centaines de membres de la SMV ainsi que des expertes et experts, des chercheuses et chercheurs et des professionnelles et professionnels de divers domaines liés à la victimologie. Il s'avère une plateforme unique pour partager des avancées scientifiques et des recherches innovantes, discuter des politiques et des pratiques en matière de victimologie et renforcer la collaboration internationale afin de mieux répondre aux besoins des personnes victimes.

Rappelons à ce titre que l'AQPV a été l'organisme hôte du X^e Symposium en 2000, qui a rassemblé plus de 1 300 participantes et participants provenant de plus de 60 pays d'Europe, d'Afrique, d'Australie et d'Amérique.

L'AQPV réitère l'expérience en étant l'un des trois organismes hôtes de l'événement de 2027, aux côtés de la **Société de criminologie du Québec** et du **Centre de justice pour les victimes d'actes criminels**. Les travaux du comité organisateur, sur lequel siègent **Karine Mac Donald**, **Katia Leroux** et **Jocelyne Rancourt**, ont débuté à la mi-mars 2025.



▣ COLLABORATIONS

L'AQPV rencontre des collaboratrices et collaborateurs de premier plan qui occupent des postes stratégiques au sein de ministères, de tribunaux, d'organismes et d'instances qui ont des obligations à l'endroit des personnes victimes et de leurs proches. Ces démarches lui permettent de présenter ou de faire avancer ses projets, de partager ses préoccupations et de discuter de divers enjeux.

Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice du Québec et Justine Gravel, conseillère politique au cabinet du ministre.

Basma Hammami-Belaïd, directrice de pôle territorial de formation Grand-Nord à Roubaix, **Lidwine Kerges**, formatrice, **Cécile Nounou**, magistrate chargée de mission, toutes trois de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) et **Catherine Lapierre**, membre du C. A. de l'AQPV et directrice des services de justice réparatrice à Équijustice.

Catherine Gareau-Blanchard, conseillère en formation et **M^e Marie-Danièle Germain**, avocate-conseil et responsable de déploiement, Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, Direction générale de la performance et de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles, ministère de la Justice du Québec.

Personnel du ministère de la Sécurité publique du Québec: **Claudia Lévesque**, cheffe d'équipe du Bureau des services aux victimes des Services correctionnels, **Line Fortin**, sous-ministre associée au sous-ministériat des services correctionnels, **Kevin Paquette**, conseiller politique au cabinet du ministre, **Julie St-Arnaud**, coordonnatrice provinciale du service d'agents de liaison et **Christine Tremblay**, directrice de la Direction des programmes de la Direction générale aux programmes, au conseil et à l'administration au sous-ministériat des services correctionnels.

Lieutenant-Colonelle Elen Vuidard, officier de liaison Gendarmerie et conseillère en charge de la coordination des dispositifs territoriaux à la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes au ministère de la Justice de France.

Chloé Leclerc, directrice du Centre international de criminologie comparée et professeure titulaire à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Hélène Rapanakis, agente de sensibilisation et de prévention pour l'Institut national pour l'Équité, l'Égalité et l'Inclusion des personnes en situation de handicap.

Annie Mathieu, responsable des communications, L'Engrenage St-Roch.

Marie-Marthe Cousineau, professeure titulaire à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et responsable des microprogrammes et du DESS en administration sociale, ainsi que de l'option administration sociale de la maîtrise en administration des services de santé à la Faculté des arts et des sciences, **Anne-Marie Nolet**, chercheuse et **Marisa Canuto**, coordonnatrice générale et conseillère à la recherche à l'Université de Montréal.



❑ PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS

Chaque année, l'AQPV participe à de nombreuses activités qui permettent de maintenir et d'accroître son ancrage dans les divers milieux de pratique et d'intervention auprès des personnes victimes d'infractions criminelles.

13 mai 2024 – Événement « La protection des victimes » du Centre de justice pour les victimes d'actes criminels dans le cadre de la *Semaine des victimes et survivants d'actes criminels*.

15 mai 2024 – Atelier « Les enfants vivant en contexte de violence conjugale » organisé par la Table de concertation en violence conjugale de Montréal.

17 mai 2024 – Formation « L'accompagnement des personnes trans et non-binaires : mise à jour des standards de soins et des meilleures pratiques » dispensée par Forensia – Centre de formation en santé mentale, justice et sécurité, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.

28 et 29 mai 2024 – Congrès annuel de justice réparatrice et de médiation d'Équijustice.

17 septembre 2024 – Conférence « Travail migrant et formes contemporaines d'esclavage au Canada » organisée par Amnesty Internationale.

26 septembre 2024 – Conférence-midi « Criminalisation du contrôle coercitif : états des lieux » organisée par le RAIV.

10 octobre 2024 – *Journée avec les experts* sur la thématique de la cybercriminalité, organisée par la Société de criminologie du Québec.

15 octobre 2024 – Conférence-midi « Entre deux placards : la complexité des parcours des hommes queers québécois en situation de violence conjugale face à l'accès aux aides formelles et à la victimisation secondaire dans les services » organisée par le RAIV.

16 octobre 2024 – Conférence d'information sur le projet de recherche-action « Une justice de proximité pour les communautés mal desservies » organisée par les Centres de justice de proximité.

24 octobre 2024 – Conférence sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur « Vers une compréhension approfondie des attitudes issues de la socialisation patriarcale et leur contribution à la tolérance sociale aux violences sexuelles » organisée par la Chaire de recherche de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM.

24 et 25 octobre 2024 – Congrès de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec sur le thème de « L'adaptation des pratiques en criminologie dans un contexte de transformation sociale ».

25 octobre 2024 – 3^e édition des JURI RDV de Juripop à Montréal.

6 novembre 2024 – 8^e édition de la Journée des juristes LSJPA.

6 novembre 2024 – Forum ouvert « Les stratégies de résistance féministes en contexte de cyberviolence » organisé par Co-Savoir.

7 novembre 2024 – Webinaire « Composer avec la sécurité et le risque : facteurs intersectionnels dans les affaires comportant de la violence basée sur le genre et des liens internationaux en droit de la famille » organisé par la Western University (Ontario).

6 décembre 2024 – Conférence-midi portant sur la violence judiciaire envers les femmes «Violence judiciaire et femmes violentées» organisée par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.

10 décembre 2024 – Conférence-midi «Homicides hors Québec: comprendre et soutenir les proches des victimes» organisée par le RAIV.

2 février 2025 – Conférence-midi du Centre international de criminologie comparée sur «La gravité des crimes enregistrés par la police».

12 février 2025 – Conférence-midi «Rapport de pouvoir et structure informelle: comprendre pourquoi les recours officiels en cas de violences à caractère sexuel ne sont pas mobilisés dans l'industrie de l'humour – Quelques pistes de réflexions exploratoires» organisée par le RAIV.

13 février 2025 – *Journée avec les experts* sur le thème «Santé mentale, violence et gestion de risque: le Québec en mode solution» organisée par la Société de criminologie du Québec et le Centre international de criminologie comparée.

14 février 2025 – Conférence-midi «Quand l'amour nous emprisonne» organisée par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

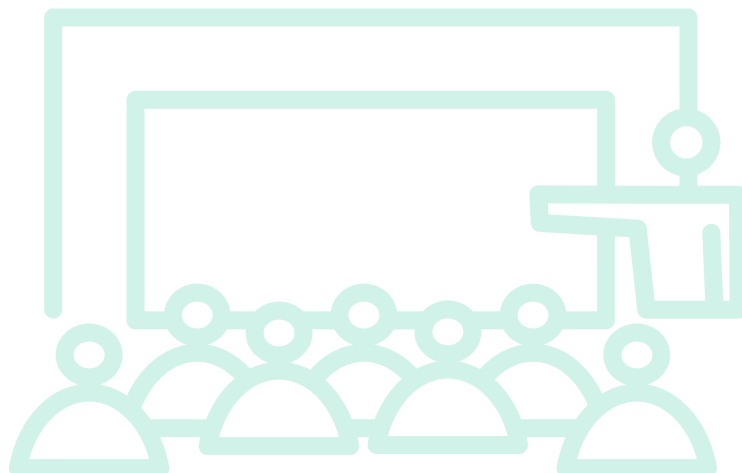
21 février 2025 – Colloque «Pratiques en violence conjugale» organisé par Forensia – Centre de formation en santé mentale, justice et sécurité, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.

24 février 2025 – Conférence-midi «Le prix silencieux de la haine: une méta-analyse des effets de l'exposition aux discours haineux» organisée par le RAIV.

18 mars 2025 – Conférence et formation «L'ABC du contrôle coercitif en droit de la famille» de l'Association du Barreau canadien.

24 mars 2025 – Conférence-midi «La sortie de la violence conjugale chez les adultes autochtones au Québec: réflexions entre la recherche et la pratique» organisée par le RAIV.

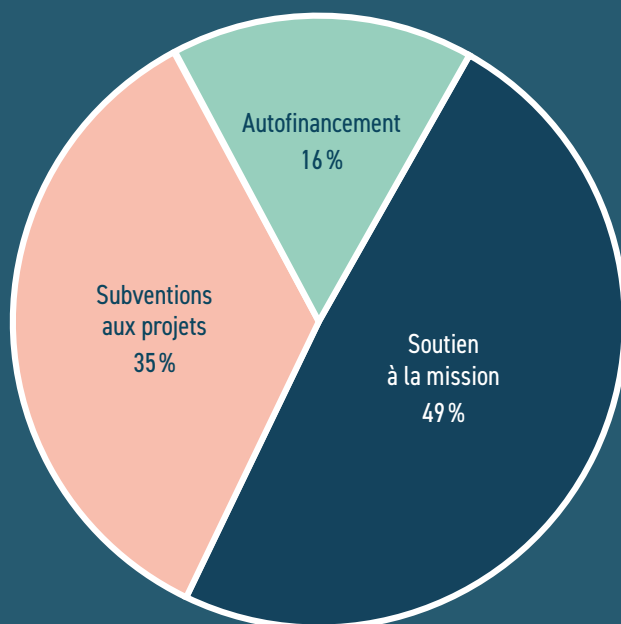
28 mars 2025 – Colloque des Espace V.I.E, Veille Innovation Échanges pour contrer l'exploitation sexuelle.



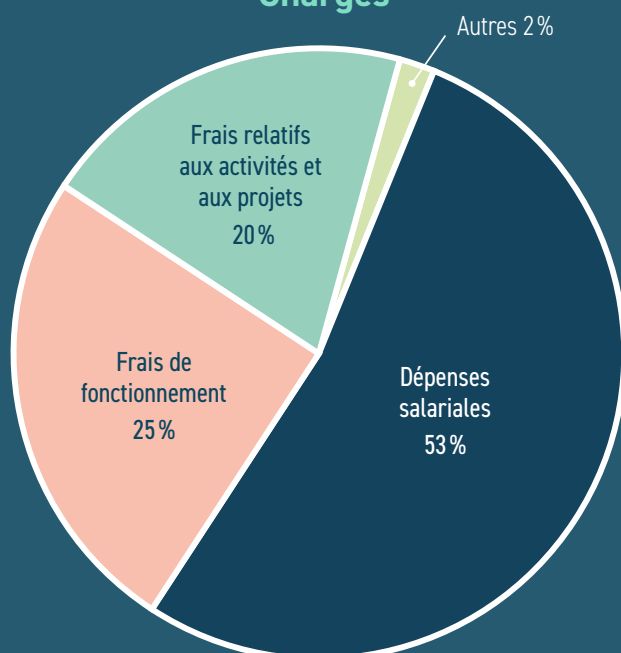
RESSOURCES ET DÉPENSES



Produits



Charges





8615, boul. Saint-Laurent, bureau 206
Montréal (Québec) H2P 2M9

514 526-9037
aqpv@aqpv.ca
aqpv.ca